



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

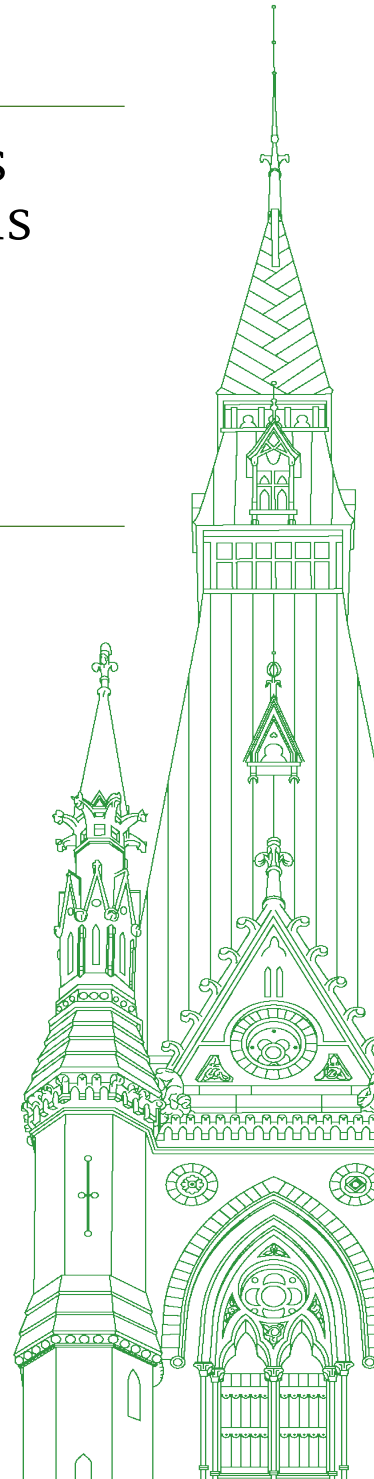
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 018

Le jeudi 27 novembre 2025

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 27 novembre 2025

• (1530)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): Bonjour à tous. Je vous souhaite la bienvenue à la 18^e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes, également appelé « le puissant Comité » aux quatre coins du monde.

Nous recevons aujourd'hui le président du Conseil du Trésor et ses représentants.

Conformément à l'article 108(3)c) du Règlement, le Comité entreprend une étude du budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026. Nous examinerons aussi les résultats ministériels 2024-2025 du Conseil du Trésor.

Allez-vous faire une déclaration préliminaire, monsieur le ministre?

L'hon. Shafqat Ali (président du Conseil du Trésor): Oui.

Le président: Excellent. Vous disposez de cinq minutes. Allez-y.

[Français]

L'hon. Shafqat Ali: Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour, tout le monde.

[Traduction]

Je suis ravi d'être ici avec mes représentants pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses (B) 2025-2026, qui propose 10,8 milliards de dollars en autorisations votées. Les investissements désignés dans ce budget des dépenses appuieront des priorités clés pour les Canadiens comme les soins dentaires, le soutien aux Autochtones et la défense.

Premièrement, le gouvernement propose 1,6 milliard de dollars pour le ministère de la Santé afin de soutenir le Régime canadien de soins dentaires. Ce régime rend les soins dentaires plus accessibles et plus abordables pour plus de 5,5 millions de Canadiens à faible revenu.

Ce budget des dépenses prévoit également un financement important pour les priorités autochtones, y compris 154,6 millions de dollars pour l'éducation primaire et secondaire, et 705,9 millions de dollars pour la gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations. Ce financement soutiendra les activités d'intervention et de rétablissement en cas de catastrophes naturelles, de perte de services essentiels et de crises sanitaires dans les communautés des Premières Nations.

Le gouvernement vise aussi un réinvestissement dans les Forces armées canadiennes, leur reconstruction et leur réarmement. Le budget supplémentaire des dépenses (B) présente 1,1 milliard de dollars supplémentaires en dépenses prévues pour le ministère de la

Défense nationale, ce qui comprend 294,5 millions de dollars pour divers investissements pluriannuels en matière de défense et 215,1 millions de dollars pour les destroyers de la classe River afin de remplacer les navires vieillissants et d'améliorer les capacités navales du Canada. Le financement prévu dans ce budget porte les autorisations totales du ministère de la Défense nationale à 46,7 milliards de dollars pour l'exercice 2025-2026, ce qui représente une augmentation d'environ 12,2 milliards de dollars par rapport aux années précédentes.

Mon ministère, le Secrétariat du Conseil du Trésor, demande 926,8 millions de dollars. Les dépenses proposées seraient destinées aux ministères et aux organismes et viseraient à couvrir les conventions collectives récemment signées avec des fonctionnaires. Elles financeraient également les régimes et les programmes d'assurance de la fonction publique, dont les frais de couverture et les réclamations ont augmenté.

Je tiens également à souligner brièvement notre travail continu visant à renforcer la surveillance, la transparence et la reddition de comptes au moyen d'instruments clés comme les comptes publics et le rapport sur les résultats ministériels. Les comptes publics les plus récents donnent aux Canadiens un portrait clair et complet de la façon dont les fonds publics ont été gérés au cours du dernier exercice, tandis que les rapports sur les résultats ministériels montrent le rendement des ministères par rapport à leurs objectifs prévus. Ensemble, ces rapports aident le Parlement et les Canadiens à tenir le gouvernement responsable de ses dépenses et de ses résultats.

Bien que nous fassions des investissements pour soutenir les domaines prioritaires, nous voulons aussi réaliser des économies. Dans le cadre de l'examen complet des dépenses, nous réduirons les dépenses de fonctionnement de 13 milliards de dollars par année d'ici 2028-2029. Ces économies découlent de gains d'efficacité, ainsi que d'initiatives et d'activités qui ne sont plus nécessaires, efficaces ou harmonisées avec le mandat fédéral.

Nous sommes également en train de ramener la fonction publique à une taille plus viable. Il s'agit d'une mesure difficile, mais responsable. Nous accordons une grande valeur à la fonction publique et nous agissons avec compassion et transparence. Le gouvernement facilitera cette transition notamment par l'entremise d'incitatifs volontaires à la retraite anticipée, qui contribueront à réduire la taille de l'effectif par l'attrition et les départs volontaires dans la mesure du possible.

En conclusion, nous investissons davantage dans ce qui compte le plus pour les Canadiens et dans la croissance de notre économie. Le moment est venu pour le gouvernement de saisir l'occasion en vue de faire une transition. Nous devons repenser notre façon de travailler et songer aux moyens d'améliorer les services offerts aux Canadiens, de bâtir l'avenir et de bâtir un Canada fort.

Je serai heureux de répondre à vos questions.

• (1535)

[Français]

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Avant de commencer avec M. Kelly, je tiens à souligner le 25^e anniversaire de service de notre excellent greffier, Marc-Olivier Girard, aussi appelé le puissant MOG.

Félicitations, monsieur, et merci pour vos 25 années de service.

Le greffier du Comité (Marc-Olivier Girard): Merci.

Le président: Nous allons maintenant céder la parole à M. Kelly.

Nous sommes heureux de vous revoir, monsieur Kelly.

Vous avez la parole.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Merci.

Je suis heureux d'être de retour ici après plusieurs années.

Monsieur le ministre, vous avez dit que vous alliez réduire le nombre d'équivalents temps plein; il y a un plan à cet effet. Depuis septembre 2025, le nombre de fonctionnaires a été abaissé à 346 000, et l'objectif est d'arriver à 330 000 fonctionnaires. Une grande partie de la réduction des effectifs a déjà été faite. Il en reste encore une partie, et elle se fera principalement par l'entremise de départs volontaires.

Pourquoi avez-vous refusé de fournir au directeur parlementaire du budget et, par son entremise, aux parlementaires, des renseignements qui nous permettraient de comprendre les réductions de personnel que vous avez prévues?

L'hon. Shafqat Ali: C'est une question très importante. L'examen complet des dépenses correspond à l'engagement que le gouvernement a pris envers les Canadiens en vue de dépenser moins, d'investir plus et d'équilibrer le budget de fonctionnement du gouvernement au cours des trois prochaines années. C'est exactement sur quoi nous nous centrons.

En ce qui a trait à votre question au sujet de la lettre du directeur parlementaire du budget, mon équipe travaillera à y répondre le plus rapidement possible, mais le délai qu'elle présentait n'était pas raisonnable, parce que nous n'avions pas tous les détails nécessaires pour fournir une réponse. Il serait injuste que le gouvernement transmette cette information au directeur parlementaire du budget avant d'avoir communiqué avec les fonctionnaires.

Nous allons transmettre une réponse au directeur parlementaire du budget.

Pat Kelly: Attendez un instant, monsieur le ministre.

Le 30 octobre, vous avez dit au Comité que vous transmettriez l'information relative à l'examen complet des dépenses au directeur parlementaire du budget, mais vous ne l'avez pas fait.

L'hon. Shafqat Ali: Nous avons dit que nous lui transmettrions l'information le plus tôt possible. Les détails n'avaient pas été finalisés à ce moment-là et il aurait été injuste...

Pat Kelly: Est-ce que le Cabinet a été informé des réductions?

L'hon. Shafqat Ali: Est-ce que je peux répondre à votre question...

Pat Kelly: Vous sembliez répéter votre réponse à la question.

L'hon. Shafqat Ali: Non, je ne répète pas ma réponse. Je vous explique pourquoi il n'aurait pas été raisonnable de transmettre cette information au directeur parlementaire du budget.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Excusez-moi, je vais vous interrompre.

Madame Gaudreau.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Les interprètes font un travail extraordinaire, mais il faut qu'on laisse les gens finir leur pensée. On ne peut pas demander aux interprètes de faire des miracles. J'ai besoin de l'interprétation complète en français, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci.

Allez-y, monsieur Kelly.

Monsieur le ministre, le député vous a posé une question assez directe. Je crois que le Comité, les parlementaires et les Canadiens méritent une réponse claire.

Monsieur Kelly, j'ai remis le compteur à zéro. Vous disposez de trois minutes et 20 secondes.

• (1540)

Pat Kelly: Merci.

Est-ce que le Cabinet a été informé de ces réductions?

L'hon. Shafqat Ali: Les détails n'avaient pas été finalisés et nous ne pouvions pas transmettre l'information au directeur parlementaire du budget avant d'avoir communiqué avec les fonctionnaires. Il est question de leur gagne-pain...

Pat Kelly: D'accord.

L'hon. Shafqat Ali: Nous les remercions pour leur service. Je crois qu'il aurait été déraisonnable et injuste de transmettre cette information à quelqu'un d'autre avant d'avoir avisé les fonctionnaires. C'est la façon raisonnable et responsable de [Inaudible]

Pat Kelly: Non. On pourrait dire qu'il s'agit d'une réponse illégale. La Loi sur le Parlement du Canada permet au directeur parlementaire du budget d'avoir accès à cette information. Vous lui refusez l'accès à ces renseignements alors que la Loi énonce clairement qu'il y a droit.

L'hon. Shafqat Ali: Non, monsieur, ce n'est pas ce que nous faisons.

Nous allons transmettre l'information au directeur parlementaire du budget. Je peux demander au représentant de vous en dire plus à ce sujet.

Pat Kelly: Nous aurons le temps de l'entendre au cours de la prochaine heure.

Quand allez-vous transmettre l'information? Quel jour, quelle heure...? Allez-vous le faire d'ici la fin de la journée aujourd'hui?

L'hon. Shafqat Ali: Nous le ferons dès que possible.

Pat Kelly: Cela me semble être ce que vous avez dit le 30 octobre.

Allez-vous le faire aujourd'hui ou demain, alors? Quand est-ce que le directeur parlementaire du budget aura accès à cette information?

L'hon. Shafqat Ali: L'engagement que je peux prendre, c'est de transmettre l'information le plus tôt possible.

Pat Kelly: J'aimerais avoir une date et une heure.

L'hon. Shafqat Ali: Je n'ai pas de date à vous donner. Je le ferai le plus tôt possible.

Pat Kelly: Est-ce que l'information existe?

L'hon. Shafqat Ali: Nous devons communiquer avec les fonctionnaires touchés. Ce sont eux qui sont concernés. Il ne serait pas raisonnable qu'en tant qu'employeur, nous communiquions l'information à quelqu'un d'autre avant de la communiquer aux fonctionnaires.

Pat Kelly: Non. C'est...

L'hon. Shafqat Ali: On parle du gagne-pain des fonctionnaires et je crois qu'il est juste de finaliser ces détails et de communiquer avec eux avant de transmettre l'information au directeur parlementaire du budget.

Pat Kelly: Monsieur le ministre, vous demandez aux parlementaires de voter au sujet des prévisions budgétaires alors que vous refusez de leur transmettre des renseignements auxquels ils ont le droit d'avoir accès afin d'évaluer les prévisions que vous avez présentées. Ce n'est pas acceptable de... En vertu de la Loi sur le Parlement du Canada, vous n'êtes pas libres de choisir ce que vous jugez être le bon ordre des choses.

Je vais vous le demander une fois de plus. Est-ce que vous vous engagez à transmettre l'information d'ici... Nous sommes vendredi demain... D'ici demain après-midi? Allez-vous répondre à la demande légitime du directeur parlementaire du budget, oui ou non?

L'hon. Shafqat Ali: Monsieur Kelly, il ne faut pas faire de la politique avec la vie des fonctionnaires. Ce sont les pouvoirs qui me sont conférés par la loi. Nous avons présenté le budget principal des dépenses au Parlement et vous avez tous les renseignements requis, mais vous me demandez de vous donner une date pour la transmission de renseignements au directeur parlementaire du budget... En vertu de notre autorité juridique, nous allons transmettre les renseignements dès que possible...

Pat Kelly: Je trouve que c'est très révélateur que vous pensiez que les parlementaires font des jeux politiques lorsqu'ils vous demandent des renseignements auxquels ils ont droit pour étudier et évaluer les prévisions budgétaires au sujet desquelles ils doivent voter, au nom des contribuables. Vous n'avez pas le loisir de décider si vous voulez ou non communiquer l'information.

L'hon. Shafqat Ali: Monsieur le président, cette information est déjà...

Le président: Je suis désolé, je vais...

L'hon. Shafqat Ali: Ce n'est pas juste si je n'ai pas le temps...

Le président: Monsieur...

L'hon. Shafqat Ali: ... de répondre à la question. Ce n'est pas juste.

Le président: Monsieur le ministre, nous n'avons plus de temps.

Nous allons maintenant entendre M. Gasparro. Il vous permettra peut-être de répondre à cette question, mais la présente intervention est terminée.

Monsieur Gasparro, vous avez la parole.

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, voulez-vous répondre? Vous pouvez prendre une partie de mon temps de parole.

L'hon. Shafqat Ali: Je veux simplement dire qu'il est question ici des fonctionnaires et j'aimerais les remercier pour leur service aux Canadiens. Il est question de leur moyen de subsistance.

Nous trouvons des façons de réaliser des économies. Nous équilibrons le budget de fonctionnement. Nous investissons dans ce qui est le plus important pour les Canadiens comme le logement, les infrastructures et la défense.

Le directeur parlementaire du budget nous a transmis cette lettre et mon équipe lui fournira une réponse, mais le délai qui nous avait été donné était de cinq jours ouvrables. Nous n'avions pas finalisé les détails à ce moment-là et il aurait été tout à fait irresponsable et déraisonnable de transmettre l'information au directeur parlementaire du budget avant d'avoir avisé les personnes touchées: les fonctionnaires.

C'est ma réponse. Je voulais simplement vous en faire part. Le budget principal des dépenses a été déposé devant le Parlement; tous les détails s'y trouvent.

• (1545)

Vince Gasparro: J'aimerais aborder le sujet de la GRC en ce qui a trait à la fonction publique et aux investissements dont vous avez parlé.

Comme vous le savez, bon nombre de Canadiens et la plupart des parlementaires croient que la GRC fait un travail essentiel au sein de l'appareil de sécurité nationale de notre pays. Le gouvernement investit près de 18 millions de dollars supplémentaires dans le budget de fonctionnement, 41 millions de dollars dans les subventions et contributions, et 70 millions de dollars dans les prestations relatives à la santé et à l'invalidité. De quelle façon ces fonds amélioreront-ils l'efficacité des services de police, le bien-être des agents et la sécurité publique?

L'hon. Shafqat Ali: Je tiens tout d'abord à exprimer ma reconnaissance sincère et mon dévouement envers les fonctionnaires de tout le pays et les agents de la GRC et de l'AFSC. Ils mettent leur vie en danger pour protéger les Canadiens et leur offrir des services.

Dans le cadre de notre examen complet des dépenses, nous avions diverses cibles en matière de défense, et cela représentait 2 %. Ces économies visaient à réinvestir dans des domaines prioritaires comme la formation et à offrir des outils à nos organismes d'application de la loi, notamment en embauchant 1 000 agents de l'ASFC et de la GRC supplémentaires. Nous investissons dans nos forces armées afin de sécuriser nos frontières et nos communautés. Ce sont des investissements nécessaires que nous devons faire pour fournir aux organismes d'application de la loi les outils dont ils ont besoin pour servir les Canadiens.

Vince Gasparro: En ce qui a trait aux investissements, de nombreux organismes reçoivent des fonds par l'entremise du programme Croissance économique régionale par l'innovation. De quelle façon le gouvernement coordonne-t-il ces investissements afin de maximiser la croissance économique et l'innovation dans les diverses régions du pays?

L'hon. Shafqat Ali: Je peux demander à mon représentant de vous donner des détails techniques à ce sujet.

Bill Matthews (secrétaire du Conseil du Trésor du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor): Tout à fait.

Les agences de développement économique régionales sont les principales concernées ici. Ce sont l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, PacificCan sur la côte Ouest, DECQ au Québec, etc. Ces agences travaillent en collaboration et jouent un rôle essentiel en vue d'exécuter le programme du Canada pour appuyer les industries qui en ont besoin ou stimuler l'innovation. La collaboration entre ces organisations et avec le ministère de l'Industrie est très importante afin d'assurer une prestation et une collaboration optimales. Ce sont les principales organisations.

Vince Gasparro: Excellent.

De quelle façon le Secrétariat du Conseil du Trésor travaille-t-il à harmoniser certains des nouveaux investissements aux objectifs du Canada en matière d'innovation et de productivité afin de veiller à ce que ces investissements entraînent un maximum de résultats pour les entreprises et les collectivités du pays?

Bill Matthews: J'aimerais souligner quelques politiques clés liées au rôle du Secrétariat du Conseil du Trésor dans ce domaine: les politiques liées aux résultats. Lorsqu'un nouveau programme est lancé, des résultats ou des cibles sont définis et font partie du tout faisant l'objet d'une demande de financement, qui est soumise au vote du Parlement. Ces résultats et ces mesures servent à évaluer l'efficacité. Ils sont très importants pour évaluer l'efficacité à long terme, même si certains de ces résultats prennent des années à se concrétiser.

L'autre outil avec lequel nous aidons les ministères est l'outil d'évaluation. Lorsqu'un nouveau programme est lancé, les résultats sont évalués tous les cinq ans environ pour s'assurer qu'il donne les résultats escomptés. Ces renseignements se retrouvent dans les rapports sur les résultats ministériels qui sont déposés au Parlement à peu près à cette période chaque année.

• (1550)

Le président: Merci.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de votre présence, monsieur le ministre.

J'ai plusieurs questions à vous poser, mais je n'ai pas beaucoup de temps de parole. Il est donc possible que je vous coupe la parole.

J'aimerais que nous revenions sur l'investissement.

On fait beaucoup référence à ce qui est fait au Québec, où on sépare l'investissement. On parle bien de ce qui suit, à moins que je me trompe. Tantôt, j'ai d'ailleurs posé la question à l'ancien ministre des Finances du Québec, M. Leitaô. Il s'agit d'un investissement en capital, c'est-à-dire de l'équipement et de l'infrastructure qui vont servir à la production. Si je comprends bien, l'investissement en ca-

pital n'est pas sous forme de prêts et de crédits d'impôt, mais ce à quoi il sert va plutôt nous appartenir.

J'aimerais comprendre ce qui suit. Ce qui se passe au Québec et au fédéral est sous deux rubriques séparées. J'ai posé la question au directeur parlementaire du budget, et il me disait que ce qui nous appartient, dans la totalité des argents que le gouvernement va imputer, équivalait à peu près à 4 %.

Les chiffres liés à l'investissement portent à croire qu'on y a tout mis: les crédits d'impôt, les prêts, etc. Qu'est-ce qui appartient au gouvernement? Le directeur parlementaire du budget nous a-t-il fourni des fausses données à propos des 4 %? On se dit qu'on investit, mais, non, on dépense. Qu'en dites-vous?

[Traduction]

L'hon. Shafqat Ali: Je vous remercie de cette importante question.

Ce que je peux vous dire, c'est que dans le budget supplémentaire des dépenses, le gouvernement demande 10,8 milliards de dollars pour soutenir un éventail de priorités, y compris les soins dentaires; l'équipement et la formation des forces armées; et la gestion des urgences des Premières Nations.

Dans le budget principal des dépenses, plus de 66 % de ces dépenses sont des transferts aux provinces et aux territoires.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le ministre, il s'agit de la prestation des services. Il faut dire les vraies choses aux gens. C'est une prestation des services, c'est-à-dire qu'on décide d'offrir cet argent, de le donner ou de le prêter. Les dents appartiennent aux individus, même si on leur donne des soins. Il faut dire les vraies choses aux gens.

Le directeur parlementaire du budget nous l'a dit, la mise en œuvre du budget ne peut pas fonctionner. Je suis restée bouchée bée après avoir entendu M. Leitaô dire qu'il n'était pas d'accord sur l'information que le directeur parlementaire du budget a divulguée.

Il est question d'abolir 16 000 postes. Ces 16 000 personnes appellent à mon bureau, car elles sont inquiètes et n'ont pas de réponses à leurs questions. Afin de les aider, nous fouillons et cherchons. Je suis capable de comprendre certains chiffres, mais je n'ai pas les détails. Pouvez-vous faire la preuve du contraire?

D'une part, la vérificatrice générale vous a bien dit que vous n'étiez pas capable de mettre en œuvre le budget. D'autre part, le directeur parlementaire du budget a dit que ce n'était pas possible. Aujourd'hui, c'est le moment pour vous de me démontrer le contraire. Convincez-moi. Beaucoup de gens nous regardent en ce moment.

[Traduction]

L'hon. Shafqat Ali: Vous soulevez beaucoup de sujets. Vous avez parlé du budget de 2025, puis de l'examen exhaustif des dépenses et du directeur parlementaire du budget. Je ne sais pas si le temps le permettra, mais je vais essayer de donner autant d'explications que possible.

Premièrement, le budget de 2025 est un budget transformateur. Il présente un plan clair pour bâtir un Canada plus fort et plus résilient grâce à des investissements ciblés qui soutiennent la croissance, la sécurité et un coût de la vie abordable. Il propose des investissements générationnels de 25 milliards de dollars pour le logement et de 115 milliards de dollars pour les infrastructures. Pour la défense et la sécurité, il propose 30 milliards de dollars, et pour la productivité et la concurrence, 110 milliards de dollars. Ces investissements nous permettront d'être à la hauteur et de réaliser des investissements totaux de 1 billion de dollars au Canada au cours des cinq prochaines années.

Le budget de 2025 propose également plus de 25 milliards de dollars pour soutenir les travailleurs et les entreprises, ainsi que des économies à long terme grâce à un examen exhaustif des dépenses prévoyant des réductions à compter de 2026-2027 afin d'assurer la viabilité budgétaire.

L'examen exhaustif des dépenses permettra de réaliser des économies de 9 milliards de dollars en 2026-2027, de 10 milliards de dollars en 2027-2028 et de 13 milliards de dollars en 2028-2029 et par la suite. Ces économies impliquent évidemment une réduction du nombre d'équivalents temps plein.

Une entente est prévue dans la convention collective en vigueur. Elle serait respectée, et nous procéderions de manière à engendrer aussi peu de départs involontaires que possible.

• (1555)

Le président: Merci, monsieur le ministre. Le temps est écoulé.

Nous allons passer à M. Patzer pour cinq minutes.

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur le ministre, au cours des 10 dernières années environ, le ministère de la Défense nationale a remis au Conseil du Trésor près de 9,8 ou 9,9 milliards de dollars.

Ces fonds sont-ils à nouveau mis à la disposition des Forces armées canadiennes, ou ont-ils été remis au Trésor?

L'hon. Shafqat Ali: Je crois comprendre qu'il s'agit de fonds supplémentaires pour les Forces armées canadiennes. Si vous avez une question concernant les 10 dernières années, je vais demander à mon sous-ministre de...

Jeremy Patzer: Non.

L'hon. Shafqat Ali: Vous ne voulez pas connaître les détails.

Bill Matthews: La réponse courte, monsieur le président, c'est que les fonds sont à la disposition du ministère. Ils continuent...

Jeremy Patzer: Vous pourrez déposer les détails auprès du Comité après la réunion, si vous les avez. Je vous remercie.

J'ai une autre question à poser au ministre.

Tout à l'heure, vous avez également dit, monsieur le ministre, que ce budget des dépenses prévoit 1,1 milliard de dollars de nouvelles dépenses. Les 815 millions de dollars qui ont été retournés en 2024-2025 font-ils partie de ce montant total?

L'hon. Shafqat Ali: C'est une question technique. Je vais demander à mon sous-ministre d'y répondre.

Jeremy Patzer: Non, la question n'est pas technique. Vous avez dit qu'il s'agissait de nouvelles dépenses.

L'hon. Shafqat Ali: Écoutez...

Jeremy Patzer: Vous avez dit qu'il s'agit de nouvelles dépenses. S'agit-il de nouvelles dépenses?

L'hon. Shafqat Ali: Vous demandez certains... Voulez-vous obtenir la bonne information ou ne voulez-vous pas de réponse?

Jeremy Patzer: Vous êtes le président du Conseil du Trésor. Vous avez le dernier mot pour déterminer où l'argent est dépensé.

L'hon. Shafqat Ali: Nous sommes tous réunis en comité. Vous posez une question à laquelle vous voulez obtenir une réponse, alors je vais vous donner une réponse digne de ce nom. Répondons à la question qui a été posée. Veuillez nous laisser le temps d'y répondre. Trente secondes suffiront.

Jeremy Patzer: Monsieur Matthews, si vous avez l'information, veuillez la transmettre au Comité après la réunion. Je vous en serais très reconnaissant. Merci beaucoup.

Dans le budget des dépenses, le gouvernement demande 476 millions de dollars pour le Projet de capacité future en matière d'avions chasseurs. Cette somme est-elle destinée aux avions F-35, ou est-ce simplement un nombre général?

L'hon. Shafqat Ali: Je crois que ce sont des questions à poser au ministre de la Défense nationale et au ministre des Finances. Je pense que je peux demander à mon collègue si nous pouvons communiquer avec eux.

Jeremy Patzer: Monsieur le ministre, ces renseignements figurent dans le budget des dépenses et viennent aussi du Conseil du Trésor.

L'hon. Shafqat Ali: Ce montant est destiné aux F-35.

Jeremy Patzer: D'accord, c'est pour les F-35.

L'hon. Shafqat Ali: Si vous voulez l'information exacte, je pense que c'est... mais... Le montant est pour les F-35, mais c'est le ministre de la Défense nationale qui serait en mesure de vous donner les détails.

Jeremy Patzer: D'accord. Est-ce que...?

L'hon. Shafqat Ali: C'est pour les avions F-35. Je viens de vous le dire.

Jeremy Patzer: Mais le montant servira-t-il à mettre les installations à niveau? La mise à niveau fait-elle partie de l'achat des F-35? À quoi servira le montant?

L'hon. Shafqat Ali: Encore une fois, vous posez une question technique. Je pense qu'il sera juste... Je vais demander à mon sous-ministre de...

• (1600)

Jeremy Patzer: Monsieur le ministre, voici où je veux en venir: lorsque vous recevez une demande de financement, l'examinez-vous vous-même, ou vous contentez-vous d'approuver un bout de papier et de le renvoyer?

L'hon. Shafqat Ali: Nous examinons ces demandes en équipe. L'équipe s'en occupe, et le sous-ministre — qui est le secrétaire du Secrétariat du Conseil du Trésor... Nous les examinons tous les deux. S'il donne cette réponse, ce n'est pas qu'une seule personne analyse les demandes. C'est un travail d'équipe.

Jeremy Patzer: Lisez-vous toutes les demandes à mesure qu'elles se retrouvent sur votre bureau?

L'hon. Shafqat Ali: Bien sûr que je les lis. J'essaie d'en assimiler le plus possible. Je pense pouvoir en assimiler beaucoup.

Jeremy Patzer: D'accord, c'est bien.

Bill Matthews: Si vous me le permettez, monsieur le président...

Jeremy Patzer: Vous savez quoi? Vous aurez peut-être l'occasion de renchérir pendant la deuxième heure.

L'hon. Shafqat Ali: Vous ne voulez donc pas entendre la réponse?

Jeremy Patzer: Je veux m'assurer que vous connaissez la réponse. Vous êtes le ministre.

L'hon. Shafqat Ali: Je connais la réponse, mais la question est technique. Utilisons le temps à bon escient.

Le président: Je suis désolé.

Monsieur le ministre, je dois vous interrompre. Je vais arrêter la minuterie.

C'est le temps de parole du député. Je vais lui permettre de poser ses questions.

Allez-y, monsieur Patzer.

Jeremy Patzer: Merci.

Avez-vous une demande sur votre bureau pour envoyer plus de deniers publics à Postes Canada?

L'hon. Shafqat Ali: Je ne suis pas au courant de cette demande. Je vais vérifier auprès de mon ministère et je vous transmettrai la réponse.

Jeremy Patzer: Ce budget des dépenses prévoit plus de 1 milliard de dollars. Je sais que c'était la demande précédente, mais des renseignements qui circulent laissent croire que Postes Canada dépense cet argent beaucoup plus rapidement que prévu. Je suis simplement curieux. Avez-vous reçu une autre demande de Postes Canada ou non?

L'hon. Shafqat Ali: Je n'ai pas de telle demande sur mon bureau.

Jeremy Patzer: Il s'agit d'un prêt remboursable.

Les contribuables vont-ils récupérer cet argent de Postes Canada? Le savez-vous?

L'hon. Shafqat Ali: Ce que je puis dire, c'est que je n'ai pas de telle demande sur mon bureau en ce moment.

Jeremy Patzer: Connaissez-vous les modalités de l'entente que Postes Canada a conclue pour recevoir le milliard de dollars?

L'hon. Shafqat Ali: Nous pouvons fournir ces détails au Comité.

Jeremy Patzer: J'aimerais cependant savoir si vous les connaissez. La question est de savoir si vous êtes au courant des détails de l'entente.

L'hon. Shafqat Ali: Les fonds ont été octroyés avant que je ne devienne président du Conseil du Trésor, alors je pense que c'est... Je n'étais pas président du Conseil du Trésor lorsque le montant a été accordé.

Le président: Merci. Votre temps est écoulé.

Nous allons passer à Mme Rochefort, qui dispose de cinq minutes.

Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vais poser des questions différentes de celles de mon collègue, monsieur le ministre, et commencer par une question qui me tient à cœur, dans une certaine mesure.

Les résidents de ma circonscription veulent avoir l'assurance que l'examen des dépenses ne minera pas les services bilingues. Dans ma circonscription, environ le tiers de la population est francophone, et le Canada compte approximativement 11 millions de Canadiens francophones. Pouvez-vous expliquer comment le Conseil du Trésor veille à ce que les services en français et en anglais demeurent solides et à ce que nos obligations en matière de langues officielles soient pleinement respectées dans le cadre de ce budget des dépenses?

L'hon. Shafqat Ali: Je tiens à assurer à ma collègue que rien dans l'examen des dépenses ne diminuera notre engagement à l'égard des services bilingues. Les obligations du Canada en matière des langues officielles sont pleinement protégées par des règles et des règlements clairs, dont bon nombre sont établis par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour garantir que les Canadiens puissent toujours recevoir des services dans la langue officielle de leur choix.

Par ailleurs, nous avons resserré les exigences linguistiques pour les gestionnaires dans les régions bilingues afin que les employés fédéraux puissent travailler dans la langue officielle dans laquelle ils sont le plus à l'aise. Ces mesures renforcent notre engagement à offrir des services de qualité et accessibles en français et en anglais partout au pays.

Pauline Rochefort: Merci beaucoup. C'est très important. Je vous remercie de cette information.

Je passe à un autre sujet. Cette semaine, j'ai eu l'occasion de rencontrer l'Alliance de la fonction publique du Canada pour discuter de questions concernant les travailleurs et les services gouvernementaux dans les régions rurales du Canada. J'étais heureuse de vous entendre dire qu'une entente est en place pour les plans d'attrition qui ont été convenus avec le syndicat.

Les investissements prévus dans ce budget des dépenses — y compris le financement des soins dentaires, de la gestion des urgences et de la rémunération des fonctionnaires fédéraux — jouent tous un rôle essentiel dans le maintien de services fiables dans les régions rurales et nordiques du Canada et dans ma circonscription. Essentiellement, je veux m'assurer que, à l'avenir, s'il y a des compressions dans la fonction publique, les services dans les régions rurales du Canada ne seront pas réduits. Je me demandais si vous pouviez commenter ce dossier.

L'hon. Shafqat Ali: Le gouvernement est déterminé à traiter les employés de la fonction publique équitablement et avec compassion et empathie.

Une convention collective est en vigueur — pas sur cette question en particulier, mais en général entre le syndicat et l'employeur. Elle prévoit des outils pour ce genre de situation, et nous agissons en conséquence. Nous essaierons de réduire autant que possible les répercussions de ce réaménagement involontaire des effectifs.

● (1605)

Pauline Rochefort: Merci. Je n'ai plus de questions pour l'instant.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons à Mme Gaudreau pour deux minutes et demie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

Pour quelle raison sommes-nous ici? Nous avons demandé au directeur parlementaire du budget s'il pouvait nous expliquer la nouvelle unité de mesure. Il nous a répondu ne pas avoir eu d'explications à ce sujet, mais qu'il en aurait bientôt. Maintenant que nous avons envoyé cette demande dans l'univers, nous allons avoir des réponses.

Nous sommes en train de faire la prévision budgétaire. Je comprends qu'il y a de l'information générale, mais les gens veulent en savoir plus. Tantôt, je parlais de l'abolition des 16 000 emplois. Là, on nous dit de poser des questions à d'autres ministres.

Je n'ai pas beaucoup de temps de parole, alors j'ai sérieusement le goût d'envoyer toutes mes questions par écrit, de laisser passer quelques jours, voire la fin de semaine, pour ensuite avoir des réponses. Les contribuables veulent avoir des réponses.

Je vais poser quelques questions. On a parlé trois fois des conventions collectives. J'ai souci de ce que la vérificatrice générale et le directeur parlementaire du budget nous mentionnent. Les chiffres démontrent une hausse de salaire de 7,8 %. Pourquoi les salaires augmentent-ils?

D'un côté, il y a une marge d'augmentation salariale dans les conventions collectives. De l'autre, on dit vouloir abolir 16 000 postes. Je ne comprends pas. Pourquoi y a-t-il une augmentation salariale?

[Traduction]

L'hon. Shafqat Ali: Comme je l'ai dit, le réaménagement des effectifs était... Le gouvernement s'est engagé auprès des Canadiens à réduire ses dépenses et à augmenter ses investissements, à bâtir l'économie la plus forte du G7 et à équilibrer notre budget de fonctionnement en trois ans. C'est exactement ce que nous faisons.

Pour ce qui est de la situation du directeur parlementaire du budget, je l'ai déjà expliquée. Je peux répéter ma réponse. Nous allons fournir une réponse au directeur parlementaire du budget.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Mon temps de parole est presque écoulé, alors je reviens sur ma question.

La vérificatrice générale disait qu'il faut que ça arrête, les contrats. Or, il y a une augmentation des salaires. Au fond, elle avait raison. Vous réduisez le nombre de fonctionnaires qui ont plein de compétences et vous proposez des contrats. Il y aura moins de monde, mais vous proposez des contrats.

J'y reviendrai tantôt, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Je crains que vous ne deviez nous répondre par écrit ou peut-être plus tard dans la séance.

Nous passons maintenant à Mme Jansen pendant cinq minutes.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Merci beaucoup.

Monsieur le ministre, voici ma compréhension de la situation. L'une de vos principales responsabilités est de surveiller les dépenses du gouvernement, surtout lorsque les sommes atteignent des milliards de dollars.

Plus tôt cette semaine, nous avons appris que la ministre de l'Industrie et son sous-ministre n'ont pas examiné l'accord de Stellantis dans son intégralité, un accord d'environ 15 milliards de dollars se-

lon les renseignements publics. Évidemment, nous nous demandons si quelqu'un a examiné l'accord du début à la fin.

Je sais que vous n'étiez pas en poste à l'époque, mais peut-être que vos collègues peuvent vous aider. Le Conseil du Trésor a-t-il vu l'intégralité du contrat de Stellantis avant d'approuver des dépenses de 15 milliards de dollars?

L'hon. Shafqat Ali: Comme mon collègue, vous avez dit que je n'étais pas en poste. Si vous me le permettez, je peux demander à mon sous-ministre de répondre à la question.

Tamara Jansen: Oui, s'il vous plaît. Veuillez dire si oui ou non vous avez vu le contrat dans son intégralité.

Bill Matthews: Normalement, c'est le ministère responsable qui examine les contrats. Il obtient l'autorisation du Conseil du Trésor d'aller de l'avant et de conclure des accords, mais nous n'examinons pas chaque page du contrat.

• (1610)

Tamara Jansen: D'accord. Vous n'avez pas lu tout le contrat non plus. C'est intéressant.

La ministre de l'Industrie n'a pas lu le contrat, le sous-ministre ne l'a pas lu en entier, le Conseil du Trésor non plus, et vous approuvez des milliards de dollars.

Monsieur le ministre, avec tout le respect que je vous dois, comment un contrat de cette ampleur peut-il être approuvé par votre ministère sans que personne ne l'examine?

L'hon. Shafqat Ali: Comme le sous-ministre vient de l'expliquer, les ministres ont des pouvoirs délégués.

Certains pouvoirs sont délégués aux ministres. Si des ententes ou soumissions de contrats relèvent de ces pouvoirs, ils peuvent aller de l'avant, conclure des contrats et...

Tamara Jansen: Je suis désolée.

J'ai maintenant une question pour M. Ali. Je me demande simplement si vous craignez que si la ministre de l'Industrie et le sous-ministre ont demandé au Conseil du Trésor d'approuver 15 milliards de dollars sans revoir l'accord dans son ensemble... Je suis désolée: cela vous préoccupe-t-il? Qualifieriez-vous ce processus d'adéquat?

L'hon. Shafqat Ali: Nous avons une procédure et un processus rigoureux, et des règles en place, et tout le monde respecte... suit ces règles. Si les ministres ont des pouvoirs délégués, ils doivent suivre ces règles, règlements et politiques. Je m'attends à ce que tout le monde suive ces règles.

Tamara Jansen: Est-ce que...

L'hon. Shafqat Ali: Des règles s'appliquent pour les situations où quelqu'un n'aurait pas respecté les procédures.

Tamara Jansen: En somme, si je ne m'abuse, vous, ou le titulaire du poste à l'époque, êtes la personne qui doit se soucier de ces questions et se préoccuper de la surveillance des dépenses.

C'est votre travail de vérifier si les obligations telles que la justification des dépenses et la compréhension des risques sont remplies. Vous devez vérifier que le ministère a fait ses devoirs et que les contribuables ne se font pas arnaquer.

Comment pouvons-nous demander des comptes à la personne qui ne s'est pas conformée à ces obligations si nous ne vérifions même pas?

L'hon. Shafqat Ali: La surveillance est régie par un ensemble de règles et de lignes directrices. Des pouvoirs sont délégués aux ministres. Des mécanismes sont en place lorsque quelqu'un outrepassé ces limites ou déroge des lignes directrices et des politiques. Normalement, cette personne devrait rendre des comptes.

Tamara Jansen: Savez-vous, monsieur le ministre, si quelqu'un a lu le contrat en entier?

L'hon. Shafqat Ali: Comme je l'ai dit, le contrat ne faisait pas partie de mon... Je n'étais pas président du Conseil du Trésor...

Tamara Jansen: Monsieur Matthews, monsieur Trudel, avez-vous lu le contrat en entier?

Bill Matthews: Des fonctionnaires du ministère de la Justice et d'Innovation, Sciences et Développement économique l'ont examiné. Je vais consulter le dossier pour vérifier si quelqu'un au SCT a passé en revue le contrat en entier, mais le gros du travail aurait été fait par le ministère de la Justice et le ministère responsable, ISDE.

Tamara Jansen: D'accord. Ma plus grande préoccupation, honnêtement, c'est qu'on approuve un marché désavantageux parce que nous ne savons pas qui l'a lu. Votre ministère a pourtant comme mandat d'intercepter les marchés qui ne tiennent pas la route. C'est la raison d'être du SCT. C'est votre nom qui figure sur le chèque.

L'hon. Shafqat Ali: Merci. Je suis d'accord avec vous pour dire que nous devons rendre des comptes aux Canadiens. Nous prônons la transparence et nous prenons toutes les précautions...

Tamara Jansen: Vous croyez qu'il y a un mécanisme...

Le président: Je suis désolé, mais le temps est écoulé.

Madame Khalid, vous avez la parole.

Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie le ministre et ses collègues d'être venus assister à la réunion d'aujourd'hui pour répondre aux questions sur le budget supplémentaire des dépenses (B).

Je vais parler tout d'abord de la fonction publique, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Les dernières années ont été des montagnes russes pour les fonctionnaires, qui ont dû adopter le télétravail pendant la COVID pour être ensuite rappelés au bureau quelques jours par semaine, puis la moitié du temps et finalement à temps plein.

Ma question porte sur les options de retraite anticipée qui ont été offertes aux fonctionnaires et les conséquences de ce programme sur la sécurité d'emploi dans la fonction publique. J'aimerais que vous parliez des mesures prises par le gouvernement pour protéger les effectifs actuels et rassurer les employés par rapport à l'avenir de même que pour réduire au minimum les départs involontaires causés par la réorganisation des effectifs. Nous voulons protéger la fonction publique.

• (1615)

L'hon. Shafqat Ali: Nous traversons des temps difficiles. Nous devons composer avec une nouvelle norme à la suite d'une transformation économique à l'échelle mondiale. Dans le cadre du présent mandat, nous nous sommes engagés envers les Canadiens à dépenser moins et à investir davantage ainsi qu'à équilibrer le budget de fonctionnement d'ici trois ans, et c'est exactement ce que nous faisons.

Nous recherchons des moyens de réaliser des économies et de faire des investissements dans les priorités qui comptent le plus

pour les Canadiens, notamment le logement, les infrastructures, les Forces armées canadiennes — d'où le nombre accru de possibilités dans ces domaines — et le logement des Forces armées canadiennes. Nous tablons par le fait même sur une stratégie axée sur l'achat de produits canadiens.

À mes yeux, le gagne-pain des fonctionnaires est une question très délicate et très complexe, qui n'est pas de nature politique et qui a une incidence concrète sur les fonctionnaires et leur famille. Nous cherchons donc des outils et des options pour éviter le plus possible d'imposer de départs involontaires dus à la réorganisation des effectifs. Il y a l'option de retraite anticipée, le nouveau programme d'incitation à la retraite anticipée et l'attrition. Ce mécanisme est en place, mais il reste encore quelques détails à régler. Notre équipe continue d'y travailler.

Je peux demander à M. Matthews d'apporter des précisions sur ce dossier très important, dont nous nous occupons avec le souci de ne pas porter atteinte au gagne-pain des gens.

Bill Matthews: Le programme d'incitation à la retraite anticipée permet aux employés qui ne remplissent pas l'exigence de l'âge de prendre leur retraite sans pénalités. Les employés en question ne recevraient aucune prestation additionnelle; ils éviteraient seulement les pénalités. Le régime en tant que tel doit être approuvé par voie législative. Il figure dans la Loi n° 1 d'exécution du budget de 2025. Nous allons régler les détails, puis passer à la mise en œuvre une fois les approbations nécessaires obtenues.

Iqra Khalid: Merci beaucoup de ces précisions.

À propos du soutien aux fonctionnaires, le budget de 2025 prévoit des mesures destinées expressément aux personnes marginalisées et aux personnes en quête d'égalité des chances. Je veux parler précisément des femmes. Les parties concernées veulent avoir la garantie que les compressions ne visent pas en particulier les femmes et les membres de la diversité, et qu'elles ne contrecarrent pas les engagements du gouvernement relatifs à l'ACS+.

Pouvez-vous expliquer ce qui est fait pour que l'examen des dépenses ne compromette pas l'équité et l'inclusion et qu'il soutienne réellement ceux qui en ont le plus besoin?

L'hon. Shafqat Ali: Merci de la question.

Le président: Il reste seulement huit secondes pour la réponse, mais les libéraux auront droit à une autre intervention plus tard. Le ministre pourra peut-être répondre à ce moment-là.

Monsieur Kelly, vous avez la parole pour cinq minutes.

Pat Kelly: Quel sera le coût du programme d'incitation à la retraite anticipée?

L'hon. Shafqat Ali: Je peux demander à mon secrétaire de répondre à la question.

Pat Kelly: Si vous ne connaissez pas la réponse, nous y reviendrons peut-être au cours de la prochaine heure.

Pourquoi un programme est-il mis en place même si vous parvenez à réduire les effectifs grâce à l'attrition volontaire?

L'hon. Shafqat Ali: Le programme d'incitation à la retraite anticipée fait partie de l'exercice d'attrition volontaire.

Pat Kelly: Vous avez dit que vous aviez réduit le nombre de fonctionnaires à 346 000 sans le programme. Ce chiffre date du mois de septembre. Il ne reste plus que 16 000 postes à éliminer.

• (1620)

L'hon. Shafqat Ali: Si mon collègue creusait un peu plus, vous obtiendriez des informations plus exhaustives. Le budget énonce que cet objectif sera atteint au cours des trois prochaines années ou d'ici à 2027-2028.

Pat Kelly: Selon le sommaire du directeur parlementaire du budget que j'ai lu, le nombre de fonctionnaires recensé au mois de septembre 2025 était de 346 000. Le budget indique que ce nombre sera abaissé à 330 000 d'ici à 2028-2029. J'espère que je n'approfondis pas trop la question. Je dois creuser encore plus pour faire la soustraction...

L'hon. Shafqat Ali: Vous avez dit que nous avons déjà réussi et vous vous interrogiez sur son utilité.

Pat Kelly: Non. Vous êtes partis de 358 000 fonctionnaires. Comme vous vous êtes rendus à peu près à mi-parcours sans le programme et que vous ne savez pas combien le programme coûtera, je me demandais simplement si vous en aviez besoin.

L'hon. Shafqat Ali: Nous avons besoin de ce programme pour atteindre nos objectifs.

Pat Kelly: Vous ne savez pas quels seront les coûts et si le programme est nécessaire. Vous avez dit que c'est parce que vous vous préoccupez des droits des employés de la fonction publique que vous n'avez pas fourni au directeur parlementaire du budget les informations qu'il avait demandées et que la loi lui confère le pouvoir d'exiger.

Si vous atteignez votre objectif grâce aux départs volontaires, personne ne sera mis à pied. De surcroît, ce sont les gens qui décident eux-mêmes de partir. Les questions de confidentialité n'interviennent pas. Il n'y aura pas de divulgation anticipée de renseignements personnels.

Pourquoi ne remplissez-vous pas vos obligations prévues dans la Loi sur le Parlement du Canada et ne fournissez-vous pas au directeur parlementaire du budget les informations qu'il a demandées, afin que les parlementaires aient accès aux avis du DPB avant de voter sur le budget supplémentaire des dépenses?

L'hon. Shafqat Ali: Nous répondrons au directeur parlementaire du budget le plus tôt possible, fort probablement à la première semaine de décembre.

Pat Kelly: Vous avez dit que vous le feriez le 30, mais vous ne l'avez pas fait. Comment pouvons-nous vous croire sur parole?

L'hon. Shafqat Ali: Je ne sais pas. Vous vous imaginez que j'ai dit le 30.

Pat Kelly: Non. Vous avez comparu devant le Comité le 30.

L'hon. Shafqat Ali: Je n'en suis pas certain.

Bill Matthews: Je ne me souviens pas que nous nous soyons engagés envers une date précise.

L'hon. Shafqat Ali: Monsieur le président, ai-je dit cela? Je ne m'en souviens pas.

Le président: Je suis désolé. Je vais vous interrompre et arrêter le chronomètre.

Vous m'avez dit le 30 octobre que vous fourniriez les informations.

L'hon. Shafqat Ali: Je n'ai pas donné de date, monsieur le président.

Le président: Je ne conteste pas ce que vous dites. Je dis simplement que c'est à ce moment-là que...

Je redonne la parole à M. Kelly.

Pat Kelly: Je suis déçu que nous n'ayons pas encore reçu les informations que nous avons demandées.

Prenons l'exemple du ministère des Pêches et des Océans. Le directeur parlementaire du budget voulait obtenir des informations sur ce ministère, dont le volume d'activités est énorme. Pourriez-vous nous donner des informations sur le type de réductions que vous envisagez dans ce ministère?

L'hon. Shafqat Ali: Comme je l'ai dit, le programme d'incitation à la retraite anticipée aidera à opérer une réduction au moyen de l'attrition et des départs volontaires. Tous les employés seront traités avec compassion conformément à leur convention collective et à leurs conditions d'emploi.

Pat Kelly: Je n'ai pas demandé comment vous alliez réduire le nombre de postes. J'ai demandé quels types d'activités ou d'employés pourraient être touchés.

L'hon. Shafqat Ali: Chaque ministère devait présenter des propositions, tout comme les ministres. Ce sont ces propositions qui nous permettront de terminer les examens exhaustifs des dépenses.

Le président: Merci.

J'essaie de gérer votre temps de parole pour éviter de vous interrompre, monsieur le ministre.

L'hon. Shafqat Ali: Merci.

Le président: Madame Romanado, bienvenue au Comité. Je ne sais pas si vous avez déjà participé à une réunion du comité OGGO.

Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoyne, Lib.): Je pense que c'est la première fois. Je suis enchantée d'être parmi vous.

Merci infiniment.

Le président: Bienvenue. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Sherry Romanado: Merci beaucoup, monsieur le président.

Par votre entremise, j'aimerais remercier les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Monsieur le ministre, vous avez parlé de la période extraordinaire que traverse le Canada et des investissements intergénérationnels qu'il faudra faire judicieusement. Certains de mes collègues en ont décrit quelques-uns. Nous voulons nous assurer que chaque dollar investi par le gouvernement fédéral consolide les possibilités pour les travailleurs canadiens et que cela soutient les industries et entraîne des retombées au pays. Pourriez-vous en dire plus à ce sujet et sur l'importance de favoriser les achats de produits canadiens?

• (1625)

L'hon. Shafqat Ali: Merci beaucoup, mon amie, de cette question importante.

Nous traversons une époque sans précédent. Un changement de paradigme économique est en train de se produire à l'échelle mondiale. De nouvelles réalités économiques sont apparues. Étant donné le contexte des droits de douane au sud de la frontière, il est important pour nous de trouver des moyens de bâtir un Canada fort et d'emprunter une avenue qui assurera le succès des générations futures.

Nous mettons en œuvre, entre autres, une politique qui établit des obligations claires d'achat de produits canadiens. Cette politique qui va au-delà des efforts raisonnables qui étaient jusqu'ici la norme fera en sorte que les dollars fédéraux soutiennent directement les industries et les travailleurs canadiens.

Nous passons de la dépendance à la résilience. Le budget de 2025 prévoit un investissement destiné expressément à la mise en œuvre de l'intégralité de cette politique dans l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État. Nous voulons une politique homogène et efficace.

Nous nous employons aussi à harmoniser la réglementation sur l'approvisionnement afin de regrouper les règles complexes en vigueur au Canada sous un cadre unique et clair qui simplifiera les opérations, réduira les risques juridiques et procurera aux fournisseurs la clarté dont ils ont besoin pour être concurrentiels. Nos nouvelles mesures de soutien aux petites et moyennes entreprises aideront les Canadiens à percer les marchés fédéraux. Nous nous concentrons là-dessus.

Pour contribuer à ces efforts, le SCT a lancé un examen du fardeau administratif ayant pour objet de réduire la lourdeur et la redondance réglementaires pour accélérer la croissance économique au pays et faire du Canada l'économie la plus forte du G7.

Sherry Romanado: Mon collègue en a déjà touché un mot, mais il y a aussi de nouveaux investissements qui sont faits partout au gouvernement, notamment dans la Défense nationale. La secrétaire parlementaire de la Défense nationale que je suis se réjouit de ces investissements historiques de 81,8 milliards de dollars sur les cinq prochaines années.

Pourriez-vous expliquer comment ces investissements, surtout ici au pays, peuvent non seulement soutenir l'économie en cette période de turbulences, mais aussi aider à revigorer l'industrie de la défense au Canada? Nous avons des entreprises incroyables dans l'aérospatiale, surtout au Québec. Parlez-nous de l'importance de raviver et de soutenir ce secteur afin de fournir aux hommes et aux femmes en uniforme les équipements dont ils ont besoin.

L'hon. Shafqat Ali: Cette question est vraiment intéressante. D'ailleurs, je pense que des membres de votre famille sont dans les forces.

C'est le moment de renforcer de façon durable notre puissance militaire. Voilà pourquoi il est important d'investir dans les Forces armées canadiennes pour leur fournir les outils et l'entraînement dont elles ont besoin pour assurer la sécurité de nos frontières et consolider nos capacités. Nous investissons dans la réparation des navires, dans l'augmentation des capacités et dans d'autres... Nous avons augmenté les salaires de 20 % et nous embauchons plus de personnel. Ces mesures sont capitales pour assurer la pérennisation des Forces armées canadiennes et des industries au pays en vue de peut-être aider l'Europe et de bâtir...

Je pense que mon temps est écoulé, mais je dirais en somme que c'est la façon de bâtir un Canada fort, et c'est ce que nous faisons.

• (1630)

Le président: Merci.

Pour terminer, nous avons Mme Gaudreau.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

Monsieur Ali, peut-être que vous ne le savez pas, mais votre collègue M. Guilbeault a démissionné. Ça ne va pas bien. Non seulement ça ne va pas bien, mais je m'attendais à avoir des réponses.

Selon le slogan, il fallait faire preuve de transparence, dépenser moins et investir plus. Je m'attendais donc à ce qu'on dépense moins et à ce qu'on investisse dans des choses qui nous appartiennent, et ce, en toute transparence. Nous l'avons demandé. En tant que parlementaires, nous avons besoin de ces éléments pour voter. De plus, nous devons fournir de l'information aux contribuables, puisqu'il est question de leur argent.

Monsieur le ministre, en tout respect, qui a le pouvoir et le devoir de faire ça?

[Traduction]

L'hon. Shafqat Ali: Je suis ici pour servir les Canadiens au meilleur de mes compétences. Le gouvernement et moi-même adhérons au principe de reddition de comptes. Le nouveau gouvernement en place soutient ce principe ainsi que le principe de transparence. Le budget de 2025, à la fois générationnel et extrêmement transformationnel, repose d'ailleurs sur ces principes. Vous y trouverez toutes les informations dont vous avez besoin, y compris sur les investissements qui donneront aux futures générations les capacités de bâtir un Canada fort et des communautés fortes de même que sur les investissements dans les Forces armées canadiennes. Nous investissons dans des projets d'envergure. Nous investissons des millions de dollars dans le logement abordable. Nous investissons dans les infrastructures. Nous nous efforçons de faire du Canada une superpuissance énergétique, ce qui veut dire plus d'emplois et de possibilités...

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, il ne reste que quelques secondes à mon temps de parole. J'aimerais qu'un temps égal soit consacré à la question et à la réponse.

Je doutais qu'on ait fait ça à la vue. On a dit que quelqu'un en avait décidé ainsi et qu'il fallait s'arranger avec ça.

En quoi consistaient les consultations? Il y a eu des tonnes de recommandations. Nous en avons d'ailleurs fait et nous les avons déjà transmises.

Je suis vraiment découragée, parce que j'ai l'impression que tout ça est vraiment improvisé, et ça me fait peur.

C'est tout.

[Traduction]

L'hon. Shafqat Ali: Je réaffirme mon engagement en matière de reddition de comptes et de transparence. Notre nouveau gouvernement s'engage à respecter les principes de reddition de comptes et de transparence. Nous avons des règles en place que nous suivons, et nous nous attendons à ce que tout le monde adhère à ces règles.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant vous libérer, monsieur le ministre. Merci d'avoir été des nôtres.

Chers collègues, nous allons suspendre la séance quelques instants pour laisser partir le ministre et nous préparer à la prochaine série de questions.

La séance est suspendue.

● (1630) _____ (Pause) _____

● (1635)

Le président: Merci à tous de votre patience.

Nous sommes de retour avec les représentants du Conseil du Trésor.

Nous allons commencer par M. Patzer pour cinq minutes.

Allez-y, monsieur, s'il vous plaît.

Jeremy Patzer: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Matthews, puisque le ministre n'était pas au courant, pourriez-vous au moins nous dire quels sont les fonds non utilisés?

Bill Matthews: Je peux vous dire qu'à l'échelle pangouvernementale, les fonds non utilisés du dernier exercice étaient environ inférieurs de 8 % qu'à l'habitude ou que durant les exercices précédents. Je précise que la Défense nationale dispose d'autorisations spéciales concernant le report prospectif de fonds, en raison de la complexité de ses projets. Les fonds ne sont déboursés qu'à la réception des factures venant des fournisseurs.

Cela m'amène à répondre à l'une de vos questions précédentes sur le Budget supplémentaire des dépenses (B). Ce budget comporte divers fonds provenant de l'exercice précédent qui sont reportés, car ils n'ont toujours pas été dépensés. Je parle ici des destroyers de classe River et des F-35. Il contient également de nouvelles sommes pour les drones, certaines infrastructures de base, pour de la formation et ce genre de choses. Il s'agit donc d'une combinaison de fonds.

Jeremy Patzer: Pourriez-vous nous dire si ces dépenses comptent parmi les nouvelles dépenses de 1,1 milliard de dollars dont parlait le ministre?

Bill Matthews: Ces dépenses de 1,1 milliard de dollars figurent dans ce budget. Comme je viens de le mentionner, il s'agit d'une combinaison de dépenses que vous pourriez avoir vues ou avez vues dans les budgets des années précédentes, mais qui n'ont pas été effectuées. Ces dépenses figurent au budget de cette année, mais elles doivent faire l'objet de nouveaux votes au Parlement. C'est pourquoi on peut voir ces dépenses dans ce budget, ainsi que de nouveaux fonds.

Jeremy Patzer: D'accord, il ne s'agit donc pas entièrement de nouvelles sommes. Dans certains cas, ce sont de nouvelles dépenses, mais il y a aussi des dépenses qui étaient...

Bill Matthews: C'est exact. Quand les députés votent sur des dépenses pour des projets comme ceux de la Défense nationale, ces projets sont si vastes que si des fonds ne sont pas utilisés, ils seront reportés à l'année suivante. Parfois, il est très difficile de prévoir la trésorerie de ces projets. Le ministère doit faire preuve de prudence, parce qu'il n'a pas l'autorisation de dépasser les dépenses prévues. C'est normal pour la Défense nationale de voir ce genre de reports.

Jeremy Patzer: Concernant Postes Canada et le prêt de plus de 1 milliard de dollars qui lui a été accordé, un article de la Loi sur la Société canadienne des postes précise que le remboursement doit provenir de ses revenus annuels « dans la mesure où ces derniers sont suffisants ».

Cependant, Postes Canada a enregistré un autre déficit record. Nous n'allons jamais revoir la couleur de cet argent, n'est-ce pas?

Bill Matthews: Ce prêt est remboursable jusqu'à ce qu'une décision indique qu'il ne le soit plus; c'est un prêt remboursable. Quant

à savoir si Postes Canada nécessitera d'autres fonds, une convention collective a maintenant été signée, comme nous l'avons mentionné. Il reste à voir si la société d'État pourra reprendre le travail perdu durant les grèves tournantes, et cela aura une influence majeure sur ses flux de trésorerie. Je suis certain que ses dirigeants regardent cette situation de près.

● (1640)

Jeremy Patzer: L'article 31 de la loi permet aussi au ministre des Finances, par l'intermédiaire du Conseil du Trésor, de consentir de l'argent à Postes Canada. Est-ce que Postes Canada a présenté une autre demande pour recevoir plus de financement — des fonds de sauvetage, à défaut d'un meilleur terme?

Bill Matthews: Nous n'avons pas reçu de demande de fonds supplémentaires, mais en temps normal, Postes Canada présenterait une demande au ministre de SPAC, qui la transmettrait ensuite au ministère des Finances. Si le ministre des Finances acceptait d'accorder de nouveaux fonds, la demande serait alors dirigée au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Jeremy Patzer: Seriez-vous en mesure de rédiger une disposition pour essentiellement remplacer l'article 32 et que les contribuables soient pleinement indemnisés dans un délai précis, ou est-ce que l'article 32 vous en empêche?

Bill Matthews: Concernant les détails précis de cette question, je dirais qu'en général, nous ne pouvons pas remplacer la loi par une politique ou des accords. Je ne connais pas cette loi en détail, mais ce serait le ministre des Finances qui déciderait quelles conditions s'appliqueraient au financement de Postes Canada.

Jeremy Patzer: Selon certains reportages, les dirigeants de Postes Canada auraient dit qu'il lui faudrait un autre prêt de 500 millions de dollars, si je me souviens bien. Je présume que vous pourriez vous attendre à recevoir une telle demande à l'avenir.

Vous nous avez dit plus tôt que vous n'examinez pas tous les contrats avant d'octroyer les fonds. Ne trouvez-vous pas alarmant que les services juridiques et le ministre ne lisent pas les contrats en entier avant de vous demander de grandes sommes d'argent? Ne trouvez-vous pas cela alarmant, en tant que participant au processus d'approbation ou de refus des demandes de financement, avant que l'argent ne soit accordé?

Bill Matthews: Il y a des gens qui ont lu le contrat. Je peux vous garantir que des avocats du gouvernement du Canada et d'autres entités l'auront lu. Je ne me rappelle pas du déroulement exact concernant le contrat de Stellantis, le ministre actuel et son sous-ministre. Je ne suis même pas sûr s'ils étaient présents lors de la signature. Le rôle du Secrétariat du Conseil du Trésor consiste à approuver les modalités du contrat. Si le programme respecte les modalités établies et approuvées par le gouvernement, c'est ensuite le ministre responsable et son ministère qui doivent respecter ces modalités.

Jeremy Patzer: Je crois que nous avons entendu mardi que...

Le président: Je suis désolé, mais votre temps est écoulé.

Je vous remercie.

La parole va à M. Gasparro.

Vince Gasparro: Merci, monsieur le président.

Merci à tous de votre présence, et je vous remercie de votre travail.

En général, comment le Secrétariat du Conseil du Trésor s'assure-t-il que nos nouvelles dépenses non seulement répondent à nos besoins immédiats, mais positionnent aussi le Canada en tant que leader pour attirer les investissements mondiaux? Quels sont les aspects de cette question auxquels vous réfléchissez?

Bill Matthews: Quand de nouvelles initiatives d'investissement sont approuvées dans le budget, nous allons prévoir des mesures fiscales, mais il y aura aussi de nouveaux programmes dans lesquels l'argent sera dépensé. S'il s'agit de nouveaux programmes, ils seront soumis à l'approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor. Ils comprendront des objectifs, un plan pour les atteindre, des mesures de rendement ainsi qu'un flux de trésorerie. Le SCT travaillera avec le ministère responsable pour s'assurer que les mesures de rendement et la stratégie respectent l'intention du gouvernement.

Vince Gasparro: Les résultats ministériels du Secrétariat du Conseil du Trésor indiquent que 91 % d'un échantillon des programmes gouvernementaux comprenait des mesures convenables pour suivre le rendement et prendre des décisions éclairées. Je pense que c'est assez impressionnant. Je suis ravi de voir que le ministère ait excédé sa cible.

Quelles mesures le SCT prend-il pour améliorer son rendement global et veiller à ce que les ministères rendent des comptes et atteignent leurs objectifs?

Bill Matthews: Dans bien des cas, le rapport sur le rendement du Secrétariat du Conseil du Trésor est un résumé des résultats des autres ministères. C'est simplement son rôle en tant qu'organisme central.

Le député a souligné un domaine où le ministère se débrouille assez bien, mais il y en a d'autres où il y a visiblement du travail à faire, et ce, dans l'ensemble du système. Dans ces cas, le SCT se concentre sur les lacunes et sur les objectifs qui ne sont pas atteints et élabore, avec le ministère, des plans d'amélioration. Le ministère va ensuite de l'avant et essaie d'atteindre ces objectifs.

Je dois dire qu'il existe un sentiment de frustration au sein du système — j'éprouve moi-même de la frustration — au sujet des rapports sur le rendement. De nombreux programmes du gouvernement ne sont tout simplement pas assortis de suffisamment de données pour que l'on puisse déterminer s'ils atteignent leurs objectifs. C'est l'un des points que mes collègues et moi, de concert avec le ministre, aimerions améliorer. Nous voulons nous assurer d'obtenir les données pertinentes pour évaluer le rendement d'un programme et de pouvoir les obtenir lorsque vient le temps de procéder à une évaluation. Nous avons du pain sur la planche au chapitre des rapports sur les résultats.

● (1645)

Vince Gasparro: Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Comment allez-vous vous y prendre pour obtenir les données dont vous avez besoin?

Bill Matthews: C'est lorsqu'un programme est lancé, avec ses objectifs et ses mesures de rendement, qu'il faut déterminer comment on obtiendra ces données et s'il sera possible de les obtenir.

Nous avons un régime très complexe, à bien des égards, qui comporte de nombreux éléments. Or, il s'avère que dans certains cas, les ministères ne sont pas en mesure de produire le rapport qu'ils avaient l'intention de produire; on se retrouve alors avec une évaluation du rendement des programmes qui n'est pas concluante. Lorsque l'on reçoit ce genre d'évaluation, il faut s'adresser au ministère pour lui demander de revoir ses indicateurs de rendement.

Je mets probablement mal à l'aise mon ami, M. Brunelle-Côté, mais il connaît ma position.

Vince Gasparro: Avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

Nous ne voulons pas que vous soyez trop mal à l'aise, juste un peu.

Antoine Brunelle-Côté: Non, je ne suis pas du tout mal à l'aise.

Comme M. Matthews l'a expliqué, lorsque nous examinons les propositions qui sont présentées au Conseil du Trésor, nous fixons des objectifs ambitieux. Or, lorsque l'on établit de tels objectifs, il est toujours difficile d'évaluer les résultats et de s'assurer que les ministères proposent des éléments qu'ils peuvent mesurer. Nous les incitons fortement à faire en sorte que le rendement puisse être évalué.

Vince Gasparro: J'aimerais approfondir une question de politique sociale.

Dans ma circonscription, Eglinton—Lawrence, bon nombre d'ainés ont besoin du Régime canadien de soins dentaires. Il y a quelques jours à peine, la ministre de la Santé a annoncé que près de six millions de Canadiens, soit environ 15 % de la population totale, se prévalent de ce régime. Comment les nouvelles dépenses permettront-elles de renforcer et d'élargir le Régime canadien de soins dentaires?

Bill Matthews: Le Budget supplémentaire des dépenses (B) prévoit des fonds pour le régime de soins dentaires en grande partie parce que le taux de participation à ce régime a été plus élevé que prévu au départ; il a été extraordinaire. On a peut-être connu cette première vague parce que beaucoup de gens attendaient ces types de services. Cela dit, des fonds supplémentaires sont prévus pour le régime pour veiller à ce que les personnes admissibles puissent recevoir les services auxquels elles ont droit.

Vince Gasparro: Excellent. Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant revenir au haut de la liste des intervenants, avec Mme Block.

Madame Block, nous vous écoutons. Vous avez cinq minutes.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Matthews, j'ai hâte d'entendre vos réponses, ainsi que celles de ceux qui vous accompagnent, aux questions que nous, les parlementaires, avons à vous poser.

Je suis en train de consulter votre site Web. On peut y lire que pour l'année 2024-2025, le gouvernement du Canada n'a atteint que 53 % des objectifs prévus pour ses ministères. Quelles sont les conséquences, le cas échéant, lorsque les ministères ne parviennent toujours pas à atteindre leurs objectifs ou les atteignent à peine? Ma question fait peut-être suite à celles de M. Gasparro. Lorsque 47 % des ministères n'atteignent pas leurs objectifs, quel recours possède le Secrétariat du Conseil du Trésor?

Bill Matthews: Lorsque nous établissons des objectifs pour les ministères, ou lorsqu'ils les établissent avec notre aide, nous voulons que ces objectifs soient ambitieux, car il faut viser haut.

Ce chiffre est faible. Je ne suis pas sûr de savoir quel chiffre la députée examine, mais je suis au fait de deux chiffres qui figurent dans le rapport sur les résultats ministériels du Secrétariat du Conseil du Trésor et qui sautent aux yeux. Pour les services à volume élevé, le système dans son ensemble a chuté à environ 52 %. De plus, en ce qui concerne le nombre de systèmes de TI que nous considérerions comme robustes, là encore, je crois que nous en sommes à moins de 50 %. En ce qui concerne ces deux chiffres, il faut creuser pour savoir ce qui les explique.

L'état des TI est lié aux ressources et à la priorité accordée aux dépenses en TI. Pour ce qui est des services à volume élevé, on ne peut pas vraiment en parler de façon générale. Il faut examiner chaque cas et se demander ce qui se passe. Leur adoption a-t-elle été plus importante que ce à quoi on s'attendait? N'a-t-on pas été en mesure d'embaucher du personnel? Quel est le contexte à ce sujet? Il faut vraiment procéder au cas par cas.

Pour répondre à la question à propos du recours, le Secrétariat du Conseil du Trésor, avec le soutien ou l'aval du Conseil du Trésor, peut imposer des conditions aux ministères pour améliorer la situation, ou encore leur imposer des exigences supplémentaires en matière de rapports afin de surveiller ce qui se passe. Cela dit, il faut d'abord demander aux ministères ce qu'ils comptent faire pour améliorer la situation.

• (1650)

Kelly Block: Merci.

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration n'a pas atteint 55,6 % de ses objectifs en 2024-2025. Il demande maintenant un financement supplémentaire de 624 millions de dollars dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses. Pourquoi le gouvernement du Canada récompense-t-il les ministères en leur accordant plus de financement alors qu'ils n'atteignent pas plus de la moitié de leurs objectifs?

Bill Matthews: Je le répète, il faut vraiment examiner d'un peu plus près quels objectifs ne sont pas atteints et pour quelle raison ils ne le sont pas. Dans certains cas, la solution pour atteindre un plus grand nombre d'objectifs réside effectivement dans les ressources. Priver de ressources un ministère qui n'atteint pas, en général, ses objectifs n'est pas vraiment une punition efficace. Il faut bien saisir pourquoi il n'a pas atteint ses objectifs.

Je pense qu'il serait probablement plus approprié de poser des questions plus détaillées sur les objectifs atteints et ceux qui ne le sont pas aux ministères concernés. Je tiens toutefois à répéter que le premier réflexe qui est de priver de ressources les ministères qui ne s'en tirent pas aussi bien que nous le souhaiterions n'est peut-être pas le bon réflexe.

Kelly Block: Eh bien, on pourrait émettre plusieurs hypothèses quant aux raisons pour lesquelles le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration n'atteint pas ses objectifs.

Je vais passer à autre chose.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement du Programme fédéral de santé intérimaire, il y a moins d'une semaine, le Comité permanent de la santé a demandé à la vérificatrice générale d'enquêter sur ce programme, compte tenu des préoccupations grandissantes quant à l'explosion des coûts.

Cette année, un financement supplémentaire de 598 millions de dollars sera ajouté au programme dans le cadre de ce budget. Pourquoi le Conseil du Trésor demande-t-il l'autorisation d'accorder

142 millions de dollars de plus que l'année dernière à un programme qui fait l'objet d'un audit pour des allégations d'utilisation abusive de fonds?

Le président: Veuillez répondre brièvement.

Bill Matthews: Bien sûr.

Une demande d'audit a été faite, mais évidemment, tant que l'audit en question n'est pas terminé et que les conclusions ne sont pas rendues, rien n'est prouvé. Les bénéficiaires du financement prévu dans cette enveloppe y ont droit — il y a un arriéré de dossiers — et d'autres mesures sont à l'étude afin de mieux contrôler la croissance dans ce domaine également. De plus, je n'ai pas encore parlé à la vérificatrice de l'audit projeté.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons revenir à Mme Romanado, pour cinq minutes.

Sherry Romanado: Merci beaucoup, monsieur le président, et par votre intermédiaire, merci aux témoins.

Ma question peut sembler bizarre, mais elle m'intéresse beaucoup. Elle concerne le cycle des dépenses du gouvernement du Canada. Quelles répercussions le changement de date de présentation du budget a-t-il sur ce cycle? Nous avons décidé de présenter le budget à l'automne afin de permettre aux provinces, aux territoires, aux municipalités et autres de planifier leurs dépenses. Ces administrations établissent souvent leur budget au printemps, mais elles ont besoin de savoir ce qui les attend.

Pouvez-vous expliquer un peu plus en détail l'effet que ce changement de date peut avoir sur le cycle des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor? J'aimerais aussi savoir ce que cela signifie en ce qui a trait aux changements supplémentaires qui doivent être apportés.

Bill Matthews: La présentation du budget à l'automne a deux grands avantages. Comme vous venez de le dire, l'un d'eux consiste à donner aux provinces et aux territoires une vision plus claire des plans du gouvernement fédéral pendant qu'ils élaborent leurs propres budgets. J'en ai déjà parlé à quelques collègues provinciaux, et ils se sont dits ravis de cela.

Le deuxième avantage, c'est que les parlementaires ont souvent exprimé leur frustration face au manque d'harmonisation entre le budget présenté au printemps et le budget principal des dépenses qui est habituellement déposé à la même période, mais qui ne reflète en rien le budget. Le fait de déposer le budget à l'automne, comme cela s'est fait cette année et comme cela se fera à l'avenir, donne aux ministères la possibilité d'intégrer les dispositions du budget à leur budget principal des dépenses, que le Parlement examinera, en 2026, avant le 1^{er} avril. On permet ainsi un meilleur arrimage entre l'un et l'autre. Les ministères devront travailler très fort pour intégrer leurs demandes de nouveaux financements à leur budget principal des dépenses. C'est ce sur quoi nous travaillerons au cours des prochains mois avec les ministères.

L'autre élément concernera les investissements, mais aussi les réductions. Il y a eu cet après-midi une conversation sur l'examen exhaustif des dépenses, ou EED, et sur la date à laquelle les détails seront connus. Tous les détails figureront dans le budget principal des dépenses et les plans ministériels qui les accompagnent lorsqu'ils seront présentés en 2026. Les réductions dont nous avons parlé n'entreront en vigueur qu'au 1^{er} avril. C'est à ce moment-là que sera publié le traditionnel rapport parlementaire contenant ces détails, en dehors des demandes du directeur parlementaire du budget, etc., dont on a déjà discuté.

• (1655)

Sherry Romanado: À cet égard, en ce qui concerne les rapports sur les résultats ministériels, faudra-t-il attendre une autre année financière avant de pouvoir les consulter? Si nous changeons cela, je suis curieuse de savoir quand les rapports seront publiés et quand la planification aura lieu, car nous sommes actuellement en dehors du cycle.

Bill Matthews: Je pense en fait que cela fonctionne mieux. Pour le budget principal des dépenses, les plans ministériels constituent un bon complément. Vous établissez les grandes lignes, et les plans ministériels continueront de s'y conformer. Ces derniers devraient tenir compte des mêmes éléments que le budget principal des dépenses en ce qui a trait aux investissements.

Le complément des rapports sur les résultats ministériels est les Comptes publics du Canada. Les deux sortent à l'automne et continueront de sortir à l'automne.

Sherry Romanado: Pour revenir à certains des programmes dont vous avez parlé en ce qui concerne l'examen exhaustif des dépenses, lorsque nous procéderons à l'examen l'année prochaine pour voir comment nous nous en sommes sortis quant aux réductions effectuées ou prévues, etc., est-il prévu d'organiser une session de formation actualisée afin d'aider les parlementaires à mieux comprendre les répercussions de ces changements? L'examen exhaustif des dépenses est une nouveauté pour les parlementaires. Est-il prévu de leur fournir de plus amples renseignements sur son fonctionnement?

Bill Matthews: Je n'ai pas connaissance d'un projet de séance d'information destinée aux parlementaires. Je dirais que le format des rapports utilisés par les ministères dans leurs plans ministériels et les résultats seront uniformisés afin que les parlementaires puissent les comprendre plus facilement. Évidemment, les comités sont libres de les examiner en détail. Nous sommes bien sûr tout à fait ouverts à toute demande adressée au ministre et à son cabinet concernant une formation d'appoint qui pourrait s'avérer nécessaire.

Sherry Romanado: D'accord.

C'est bon. Je vous remercie.

Le président: Madame Gaudreau, allez-y, je vous prie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Matthews, j'aimerais m'instruire un peu et comprendre comment ça fonctionne. Qui vous donne l'ordre de mettre sur la table un budget des dépenses en fonction des requêtes? Cet ordre vient-il directement du Cabinet du premier ministre?

Bill Matthews: Les décisions que prend le gouvernement en matière d'investissement doivent être approuvées par le Conseil du Trésor. Ensuite, c'est inclus dans le budget des dépenses.

Je demanderais maintenant à mon homologue, M. Brunelle-Côté, s'il veut compléter ma réponse.

Marie-Hélène Gaudreau: Je n'ai pas eu de réponse de la part du ministre. Je me demande d'où vient cet ordre. Nous voulons avoir des réponses, mais nous n'en avons pas.

Expliquez-moi en quoi consiste le processus.

Antoine Brunelle-Côté: Les grandes priorités sont évidemment établies dans le discours du Trône, entre autres, et elles sont reflétées dans les décisions budgétaires à même le budget. Les décisions budgétaires sont essentiellement prises par le ministère des Finances, le ministre des Finances et du Revenu national et le premier ministre.

Comme l'a expliqué le secrétaire du Conseil du Trésor, une fois qu'une dépense a été annoncée dans le budget, elle doit être approuvée par le Conseil du Trésor. C'est seulement après avoir été approuvée par le Conseil du Trésor qu'une dépense peut être incluse dans les budgets principaux des dépenses.

Marie-Hélène Gaudreau: Parfait.

Je reviens souvent sur l'investissement, parce que j'essaie d'en parler aux comptables professionnels agréés qui m'entourent. Ils ne comprennent pas pourquoi cette unité de mesure regroupe tout: on peut posséder un avion, un sous-marin ou un bâtiment. Toutefois, le directeur parlementaire du budget nous a dit que c'était 4 %.

Tantôt, j'ai parlé des dents. On n'investit pas dans les dents, c'est plutôt un service qu'on offre. Comment faites-vous pour démêler tout ça?

• (1700)

Bill Matthews: Merci, monsieur le président.

Il y a deux comptables agréés assis à la table: moi et mon homologue, Mme Boyer. Tout le monde parle des normes de la comptabilité. Ça ne va pas changer: les Comptes publics du Canada vont continuer de présenter les dépenses et les actifs, par exemple, comme d'habitude.

Le gouvernement a présenté le budget en utilisant une définition différente pour les investissements. Le but était de démontrer exactement toutes les choses que le gouvernement fait pour augmenter l'investissement au Canada.

[Traduction]

La théorie est la suivante: oui, les dépenses publiques en immobilisations sont un investissement, mais il existe également d'autres mesures qu'un gouvernement peut prendre pour attirer les investissements au Canada. Ils présentent toutes ces mesures ensemble sous la forme d'un plan d'immobilisation.

Cela ne changera pas les Comptes publics du Canada ni la façon dont nous rendons compte des résultats.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Ce que je comprends, c'est que les chiffres sont bons. Toutefois, on a décidé de jouer avec ceux-ci pour broser un portrait.

À quoi s'attend-on de la vérificatrice générale? Au fond, elle va démystifier l'investissement réel.

Je veux savoir en quoi consistent les crédits d'impôt. Je comprends: pour moi, ce sont des retombées économiques.

Les gens à qui nous parlons nous demandent en quoi consiste l'investissement. En fait, ce n'est manifestement pas ce qui se trouve dans le budget. Est-ce que je me trompe?

Aidez-moi.

Bill Matthews: Vous ne vous trompez pas nécessairement.

Monsieur le président, il n'y a pas de normes pour présenter le budget.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

Bill Matthews: Chaque province agit différemment. Le gouvernement du Canada a décidé, cette fois-ci, de présenter les investissements en utilisant un format différent. Il l'a fait seulement pour souligner les investissements. Certaines personnes n'aiment pas ça, tandis que d'autres aiment ça.

Marie-Hélène Gaudreau: En fait, il faut comparer une pomme à une pomme. On ne peut pas comparer ce qui se passe au Québec à ce qui se passe ailleurs. Au Québec, un hôpital dans lequel on a investi appartient à la province. On dit que c'est pareil au Québec, mais ce n'est pas le cas. C'est le choix qu'on a donné en fonction des chiffres qu'on avait. Ensuite, la vérificatrice générale va nous donner le résultat. Est-ce bien ça?

[Traduction]

Le président: Répondez brièvement, monsieur Matthews.

[Français]

Bill Matthews: La vérificatrice générale va continuer de vérifier les comptes publics et les états financiers du gouvernement, mais elle ne vérifiera pas le budget.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Mme Jansen a la parole, puis M. Gasparro.

Tamara Jansen: Merci.

Monsieur Matthews, pour faire suite à ce dont nous parlions, j'aurais une question précise à vous poser au sujet du contrat avec Stellantis.

Mardi, les représentants du ministère de l'Industrie nous ont dit qu'aucun avocat n'avait examiné le contrat avec Stellantis dans son entièreté. À ma grande surprise, ils ont dit bien clairement qu'il n'y avait même pas de conseiller juridique durant les négociations. Ils ont expliqué que seuls quelques avocats auraient vu certaines parties du contrat.

Si aucun avocat n'a examiné un contrat de 15 milliards de dollars, est-il responsable de la part du président du Conseil du Trésor d'approuver cette dépense?

Bill Matthews: Monsieur le président, en ce qui concerne la manière dont l'accord et l'entente ont été conclus, je n'étais pas présent. Je ne peux donc pas vraiment me prononcer à ce sujet. Je vais réécouter ce témoignage avec grand intérêt.

Encore une fois, nous traitons des paramètres. Le Cabinet prend des décisions qui établissent les paramètres d'un programme, d'une initiative ou d'un accord. Si la proposition du ministère au Conseil du Trésor respecte ces paramètres et les politiques du Conseil du Trésor, le ministre responsable est alors habilité à aller de l'avant.

Tamara Jansen: D'accord, alors on aurait pu s'attendre à ce que, pour protéger les intérêts des contribuables canadiens, les avocats

passent au peigne fin cet énorme contrat de 15 milliards de dollars avant qu'il ne vous soit soumis, non?

Bill Matthews: J'aurais tendance à croire que les responsables ministériels compétents au sein du ministère de la Justice, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et peut-être d'autres ministères ont examiné tous les documents pertinents. Je vais réécouter ce témoignage avec intérêt.

● (1705)

Tamara Jansen: Tout à l'heure, le ministre Ali a dit qu'il existait des mécanismes pour traiter les gens qui ne respectent pas les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor. Pouvez-vous m'en dire un peu plus à ce sujet?

Bill Matthews: Bien sûr.

Les politiques et les lignes directrices du Conseil du Trésor sont obligatoires, mais les ministères peuvent, si la situation le justifie, demander une dérogation. Le Conseil du Trésor peut accorder une telle dérogation, ou je peux moi-même en accorder une.

Lorsque des ministères ne respectent pas les politiques du Conseil du Trésor, celui-ci peut prendre certaines mesures. Il peut retirer la délégation de pouvoir en matière de passation de marchés ou de ressources humaines, etc. En pratique, la mesure la plus courante consiste à exiger des rapports supplémentaires ou un plan d'amélioration. Si la faute est trop grave, le pouvoir de passation de marchés peut être retiré.

Tamara Jansen: N'envisageriez-vous pas de faire examiner l'ensemble du contrat par au moins un avocat?

Comme je l'ai dit, j'ai été absolument stupéfaite lorsqu'ils ont affirmé qu'il n'y avait pas de conseiller juridique pendant les négociations. Et en plus de cela, dire qu'aucun avocat n'a examiné le contrat dans son entièreté... ils ont examiné des parties du contrat... Les règles ont-elles été enfreintes? Cela me semble très singulier pour un contrat de 15 milliards de dollars.

Bill Matthews: Je ne peux pas me prononcer sur ce qui s'est passé dans ce cas précis.

Normalement, lorsque je travaillais dans les services opérationnels et qu'il fallait examiner un accord important ou une entente importante, nous demandions l'avis de conseillers juridiques, et ce sont eux qui signaient en guise d'approbation.

Je ne peux pas parler du processus précis qu'a suivi le ministère...

Tamara Jansen: Vous dites qu'il serait normal que le Conseil du Trésor s'attende à ce qu'il y ait une supervision juridique appropriée avant que le contrat ne vous soit soumis aux fins de signature.

Bill Matthews: Avant qu'un ministère ne conclue un accord, il y aurait une analyse des risques juridiques et une sorte d'approbation signée. Vous ne trouverez pas cela dans une politique du Conseil du Trésor. C'est tout simplement ce à quoi je m'attendrais, ce à quoi j'ai été habitué.

Tamara Jansen: Honnêtement, en tant que contribuable canadienne ordinaire, je m'attendrais à ce que vous ayez une supervision juridique appropriée. J'ai été sidérée de les entendre dire que cela n'avait pas été le cas.

Bill Matthews: Comme je l'ai dit, je vais relire ce témoignage. Je suis curieux.

Tamara Jansen: C'est Stephanie Tanton qui a dit cela lors de la réunion de mardi. Ses propos à ce sujet étaient sans équivoque.

Le rôle du Conseil du Trésor est de veiller à ce que l'entente contienne des dispositions visant à protéger les emplois canadiens. Est-ce exact?

Bill Matthews: Encore une fois, s'il s'agissait d'un programme, qui est une série d'accords, il y aurait à même le programme des paramètres qu'il leur faudrait respecter.

D'après ce que je me souviens de Stellantis, il ne s'agit pas d'un programme particulier, mais d'une entente ponctuelle. Les paramètres généraux de cette entente n'auraient pas été approuvés par le Conseil du Trésor, ils auraient été négociés par le ministère.

Tamara Jansen: Vous n'auriez rien à voir avec la garantie concernant les emplois. À qui incomberait-il de garantir les emplois?

D'après ce que je comprends, le Conseil du Trésor doit s'assurer que les dépenses sont justifiées, que les risques sont compris, que le ministère a fait son travail et que les contribuables en ont pour leur argent.

À qui incombe-t-il de veiller à ce qu'il y ait des garanties d'emploi ou des clauses de récupération si les choses ne se passent pas comme prévu ou si, comme dans le cas de Stellantis, l'entreprise quitte le pays?

Le président: Veuillez répondre très brièvement.

Bill Matthews: Assurément, monsieur le président.

Le ministère serait chargé de s'assurer que les emplois bénéficient d'une protection suffisante pour respecter la décision du gouvernement quant aux garanties établies lors de l'approbation.

Le président: Merci.

Madame Rochefort, allez-y, je vous prie.

Pauline Rochefort: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai été ravie de lire, dans les résultats du ministère, que le Secrétariat du Conseil du Trésor avait cerné des réductions de dépenses de 9,6 millions de dollars pour 2024-2025. Je crois qu'il était indiqué qu'il y avait des réductions dans les opérations, les services professionnels, les paiements de transfert, les déplacements, etc.

Quel effet cela a-t-il eu sur vos obligations quant aux priorités ou aux projets importants que vous auriez pu avoir?

Bill Matthews: Je vais demander à ma dirigeante des finances de vous donner quelques précisions dans un instant.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor est une organisation très centrée sur les personnes. Nous avons donc beaucoup de personnel. Nous ne fournissons pas directement de programmes aux Canadiens. Pour réaliser des économies, nous nous focalisons généralement sur les domaines les plus à risque. Nous regroupons les fonctions lorsque cela est possible et nous examinons certaines choses que nous faisons peut-être dans le passé et qui n'apportent plus de valeur ajoutée.

Je ne sais pas si vous souhaitez ajouter quelque chose, madame Boyer.

Annie Boyer (secrétaire adjointe et dirigeante principale des finances, Secrétariat du Conseil du Trésor): Oui.

Je n'ai pas la référence pour les économies de 9 millions de dollars qui ont été identifiées, mais je sais qu'il y a eu une réduction de 15 millions de dollars de nos dépenses en raison du transfert du Service numérique canadien à Emploi et Développement social

Canada. Il y a une réduction de nos dépenses en raison du transfert d'un programme à un autre ministère.

● (1710)

Pauline Rochefort: À ce propos, je suis tout aussi intéressée de savoir comment l'intelligence artificielle améliore les services du Conseil du Trésor.

Bill Matthews: L'intelligence artificielle est l'un des éléments intéressants que nous examinons dans l'ensemble du gouvernement. Chaque ministère procède à des mini-expériences avec l'intelligence artificielle. Au Secrétariat du Conseil du Trésor, cela nous aide beaucoup en matière d'examen et de traitement. Nos analystes l'utilisent pour modifier des notes de service, etc.

Je pense qu'il est trop tôt pour dire: « Montrez-moi exactement où se situent les gains de productivité. » Si vous parlez à des collègues du secteur privé, ils vous diront qu'ils vivent exactement la même chose. Nous faisons tous des expériences et essayons tous de trouver où il sera possible de faire de véritables gains de production ou de productivité. Je pense qu'avec le temps, nous aurons une meilleure idée de ce que cela peut donner.

Pauline Rochefort: Je vais juste revenir brièvement sur un commentaire qui a été fait par le ministre. J'aimerais comprendre à quel point vous êtes impliqué, par exemple, dans l'achat d'avions de chasse.

Bill Matthews: C'est la Défense nationale, Services publics et Approvisionnement Canada et l'Agence d'investissement de la Défense, qui sont relativement nouveaux, qui y participeraient, avec des partenaires du ministère de l'Industrie, ISDE.

Le Conseil du Trésor aurait un rôle à jouer en ce qui concerne l'approbation des contrats, les autorisations de projet et l'obtention de mises à jour régulières de l'état d'avancement. Ce projet est en cours depuis un certain temps. Lorsque le ministère cherche à obtenir des fonds supplémentaires ou à modifier ses plans, il peut devoir s'adresser au Conseil du Trésor, mais la Défense a des pouvoirs assez larges avec SPAC pour gérer au quotidien.

Pauline Rochefort: Très bien.

Vous pourriez peut-être faire un dernier commentaire sur l'empreinte environnementale. Avez-vous vu, dans vos résultats ministériels, s'il y a des commentaires sur la réduction de l'empreinte environnementale du gouvernement?

Bill Matthews: Le Secrétariat du Conseil du Trésor a ce qu'on appelle le programme ou l'organisation d'écologisation du gouvernement. Il s'agit d'un petit groupe qui se concentre sur la réduction des émissions provenant des opérations gouvernementales, donc à l'intérieur du gouvernement.

Les deux points à souligner sont que 83 % de nos véhicules légers sont maintenant verts, ce qui est excellent; et si vous regardez les émissions des immeubles gouvernementaux, en comparant 2025 aux années précédentes, vous verrez que nous avons baissé de 42 %, je crois, au cours des 20 dernières années environ. Nous progressons bien et nous sommes sur la bonne voie. L'objectif ultime est évidemment la carboneutralité, alors il y a encore du chemin à faire.

Pauline Rochefort: Mon collègue ici présent dit toujours « merci de votre service », alors je vous remercie de ces résultats. C'est très impressionnant — du bon travail.

Le président: Merci.

Nous allons passer à Mme Block pour cinq minutes, puis à Mme Gaudreau.

Kelly Block: Merci, monsieur le président.

Monsieur Matthews, selon le site Web du SCT, l'InfoBase du GC, en 2024-2025, Sécurité publique Canada a fixé un total de 28 objectifs, dont 14 se situent à 0 %. Il s'agit d'un ministère où 98 % des cadres ont reçu des primes en 2023-2024, alors qu'ils n'ont atteint que 35,7 % de leurs objectifs.

Le ministère demande 43 millions de dollars supplémentaires dans ce budget des dépenses. Étant donné que le Conseil du Trésor établit le cadre stratégique pour l'attribution des primes, qu'avez-vous à dire lorsque 98 % des cadres supérieurs reçoivent des primes au sein d'un ministère alors qu'ils n'ont même pas atteint la moitié de leurs objectifs déclarés?

Bill Matthews: Encore une fois, il faudrait voir quels objectifs ne sont pas atteints et pourquoi. S'il y a des objectifs qui ne sont pas atteints parce que les approbations requises n'ont pas été obtenues, etc., ou que quelque chose a été retardé, il faut vraiment creuser et déterminer la cause.

En ce qui concerne ces résultats et la façon dont nous surveillons la situation au Secrétariat du Conseil du Trésor, nous lançons un nouveau cadre de gestion des risques et de conformité qui nous aidera à mieux évaluer les résultats des ministères en ce qui concerne les domaines où ils assument des risques, et certains de ces risques pourraient concerner l'exécution.

En ce qui concerne la participation du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'attribution de la rémunération au rendement aux cadres supérieurs, il revient à l'administrateur général du ministère de déterminer si ses cadres supérieurs répondent ou non à ce qui leur a été demandé. Nous n'avons pas de vue d'ensemble sur ces décisions. C'est une décision qui revient à l'administrateur général.

• (1715)

Kelly Block: Le Conseil du Trésor est chargé d'établir le cadre stratégique. Lorsque vous voyez des incidents comme celui-ci, où un ministère n'atteint même pas la moitié des objectifs qu'il s'était fixés, quelles que soient les excuses ou les raisons, le Conseil du Trésor a-t-il eu une conversation au sujet de la réforme de la façon dont les primes sont récompensées?

Bill Matthews: En ce qui concerne la rémunération au rendement et le lien avec l'atteinte des cibles ou des résultats publiés par les ministères, je n'ai eu aucune de ces conversations. Je peux vous dire que, en ce qui concerne l'approche que nous adoptons au Secrétariat du Conseil du Trésor pour nos propres employés, nous cherchons à savoir si les cadres ont répondu aux attentes dans leur propre entente de rendement. Certains sont liés à la mise en œuvre de certains programmes, et d'autres ne le sont pas. Certains sont davantage liés aux entreprises. Vous devez vraiment comprendre pourquoi les cibles ne sont pas atteintes et le lien avec les cadres supérieurs avant de porter un jugement, je pense, sur la question de savoir s'il y a un problème plus important.

Kelly Block: Merci beaucoup, monsieur le président. C'est tout ce que j'ai à dire pour aujourd'hui.

Le président: Merci.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais juste compléter mon idée à propos des contrats qui sont donnés, parce que c'est le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires qui les étudie. Je ne siégeais pas au Comité au moment où vous avez vécu ce cauchemar, monsieur le président. Cela dit, je suis vraiment inquiète.

Tantôt, j'ai posé des questions au ministre. Entre autres, il y a une augmentation salariale, il y a les conventions collectives et il y a l'abolition par attrition de 16 000 postes. Où est-il inscrit que les contrats vont être réduits et qu'on va donner le travail en fonction de la compétence des fonctionnaires qui resteront en poste? Des milliers d'entre eux vont rester en poste. Où se trouve cette information?

Je suis vraiment inquiète. C'est un fiasco. Avance-t-on tout droit vers un autre mur?

Bill Matthews: C'est dans le budget que le gouvernement a indiqué un plan pour réduire de 20 % les dépenses liées aux experts-conseils.

Marie-Hélène Gaudreau: Vous parlez bien d'une réduction de 20 % et non pas de 80 %. Est-ce exact?

Bill Matthews: Oui.

Cependant, ça ne s'applique pas à tous les services. Nous utilisons les contrats pour doter certaines choses, comme la construction des navires ou des choses concrètes de ce genre. Il y a donc une différence entre les dépenses liées aux experts-conseils et celles liées à la construction de navires ou à la mise en œuvre d'un nouveau système de technologie de l'information.

[Traduction]

C'est bien. C'est dans le budget. Nous allons y travailler. Il y a une très bonne divulgation des dépenses du gouvernement en matière de contrats et de ce à quoi elles servent dans les comptes publics.

Pour ce qui est de l'équilibre entre la fonction publique, les contrats et les réductions, premièrement, tous les fonctionnaires ne sont pas égaux. Dans les cas où nous pouvons faire le travail avec des fonctionnaires plutôt qu'avec des entrepreneurs, nous devrions le faire avec des fonctionnaires chaque fois, mais il y a des compétences que nous n'avons pas dans la fonction publique et pour lesquelles nous avons besoin d'une aide extérieure — pour la construction, etc. — et c'est très bien aussi.

Je pense que vous verrez dans les plans des ministères, dans le budget principal des dépenses, etc., où ils prévoient dépenser l'argent et où les réductions se feront par ensemble de compétences.

Il vaut la peine de souligner que nous avons mis en place un régime spécial pour les experts du domaine numérique. Essentiellement, par l'entremise de notre dirigeant principal de l'information, les ministères sont obligés d'examiner les talents numériques que nous avons au sein du gouvernement avant de les envoyer à l'extérieur. C'est une chose précise que nous avons faite, mais lorsque nous pourrions travailler avec les fonctionnaires, ce sera évidemment la priorité.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, j'ai l'impression qu'on va devoir être vigilant. Je ne veux pas revivre le même cauchemar, surtout qu'il est question du secteur numérique et de donner des contrats. Vous devez parfois avoir de la difficulté à dormir.

Je vais m'arrêter ici.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, madame Gaudreau. Je pense que nous voulons tous éviter un autre cauchemar numérique.

Chers collègues, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'ai quelques brèves questions à poser à M. Matthews — deux ou trois questions auxquelles il pourra peut-être répondre maintenant et deux ou trois autres auxquelles il pourra peut-être répondre plus tard.

Je suis heureux que Mme Block ait soulevé la question des primes et du manque d'harmonisation, je suppose, avec ce qui est réalisé. Je suis heureux que la question ait été soulevée, car je l'ai soulevée au Comité des comptes publics auprès de nombreux ministres et chefs de ministère. L'excuse ou la réponse est toujours que nous suivons les lignes directrices du Conseil du Trésor.

Si vous le souhaitez, je peux passer en revue tous les bleus des nombreuses fois où nous avons soulevé la question. Ils blâment toujours le Conseil du Trésor: oui, nous avons échoué lamentablement, mais nous ne suivons que les lignes directrices du Conseil du Trésor. Le fardeau semble reposer sur les lignes directrices.

Vous avez dit ne pas porter de jugement. Je pense que 98 % des cadres et des gestionnaires reçoivent des primes alors que les résultats ne sont pas à la hauteur. Selon l'InfoBase du GC, 47 % des résultats n'ont pas été atteints. De mémoire, l'année précédente, c'était près de 50 %. L'année précédente, c'était 53 %. Nous avons un échec monumental et les fonctionnaires du ministère disent toujours, oh, nous ne faisons que suivre les règles. Je m'en remets donc à vous.

Je suis heureux que vous ayez parlé des plans ministériels. Lorsque vous regardez les résultats ministériels, pas moins de 19 % des résultats ministériels de l'an dernier n'avaient pas de résultats disponibles — je sais que vous riez probablement de l'intérieur, parce que nous en avons parlé chaque année au cours des dernières années — ou à obtenir à l'avenir. Bien sûr, les estimations sont fondées sur une réalisation d'un an. J'espère que vous mettrez fin à cette procédure ou à cette pratique dans les ministères qui présentent des plans ministériels au Parlement sans assortir d'objectifs réels. Je vous en suis reconnaissant.

En ce qui concerne les objectifs bonifiés, je me demande si vous pourriez nous revenir là-dessus. Je sais que vous avez mentionné que les ministères n'obtiennent pas de résultats en raison des objectifs ambitieux. Nous passons en revue et examinons les données. Dans bon nombre des cas où ils n'ont pas obtenu les résultats escomptés, ils ont en fait moins diminué que l'année dernière. Si vous regardez les plans ministériels, je serais heureux de parier que plus de 50 % des objectifs pour l'année prochaine sont en fait inférieurs à ce qu'ils ont réellement atteint l'année précédente. Je ne pense donc pas que ce soit parce qu'ils ont des objectifs ambitieux alors que la plupart d'entre eux affichent des résultats inférieurs; leurs objectifs sont en fait inférieurs à ceux des années précédentes et de l'année précédente. Je vous laisse y réfléchir.

J'ai une brève question. J'aimerais poursuivre avec M. Kelly — qui a quitté la salle — au sujet du directeur parlementaire du budget et de la Régie canadienne de l'énergie. Le directeur parlementaire du budget a écrit aux cinq ministères pour leur demander de l'information. Il n'a pas écrit au Conseil du Trésor. Il a écrit aux cinq ministres. Mais le contrôleur général a répondu. Qui lui a demandé de ne pas fournir l'information au directeur parlementaire du budget?

C'est le 30 octobre que nous avons posé la question au ministre. Il a dit oui. Je sais que le 31 octobre, le contrôleur général et d'autres personnes ont informé le Cabinet au sujet de la Régie canadienne de l'énergie. Mais il n'est toujours pas publié. Qui lui aurait ordonné de refuser de remettre au directeur parlementaire du budget les données exigées par la Loi sur le Parlement du Canada?

• (1720)

Bill Matthews: Il y a deux ou trois choses à dire à ce sujet, monsieur le président. Premièrement, en ce qui concerne la décision du contrôleur général d'écrire au directeur parlementaire du budget pour lui dire qu'il n'était pas en mesure de répondre immédiatement, ce n'était pas un « non »; c'était qu'il ne pouvait pas répondre dans ce délai. Il n'y a pas eu de consultation sur la date limite.

Cette décision a été prise entre moi, le contrôleur général et mes collègues du ministère des Finances. On a simplement estimé qu'étant donné que les cinq étaient dans le même bateau, il serait utile de donner une seule réponse...

Le président: Êtes-vous en train de dire que le 31 octobre, lorsque la contrôleur générale a informé le comité du Cabinet à ce sujet, elle lui a fourni des chiffres incomplets?

Bill Matthews: La contrôleur générale n'aurait pas informé le comité du Cabinet de...

Le président: Vous dites que la contrôleur générale n'a informé personne à ce sujet?

Bill Matthews: Au sujet de la Régie canadienne de l'énergie?

Le président: Oui.

Bill Matthews: La contrôleur générale n'aurait pas été informée de la Régie canadienne de l'énergie, non. Elle surveillera maintenant les résultats. La décision a été la suivante: nous savons que les cinq ne sont pas en mesure de répondre, alors nous avons simplement pensé qu'une réponse était meilleure. Il ne s'agissait pas de dire que nous n'allions pas répondre; il s'agissait de dire que nous ne pouvions pas répondre dans ce délai.

Les cinq ministères en question s'efforcent tous de répondre le plus rapidement possible. Les réponses au directeur parlementaire du budget, à la demande, viendront des ministères au nom de leur ministre, et non du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le président: Je vous en suis reconnaissant. La décision a donc été prise par vous et le ministère des Finances, mais pas par les ministères eux-mêmes. Le directeur parlementaire du budget écrit aux ministères. Sans vouloir vous offenser, je ne m'adresse ni à vous ni au ministère des Finances; je m'adresse aux ministères.

Bill Matthews: C'est juste, monsieur le président.

Il y avait un dialogue entre le Secrétariat du Conseil du Trésor et les ministères à ce sujet. Elle n'a pas été rédigée de but en blanc sans que les ministères soient consultés. Ils n'étaient pas en mesure de répondre.

Le président: Je pense que nous conviendrons que nous ne sommes pas d'accord. Nous espérons voir le document ou l'information très bientôt.

Je me fais l'écho des commentaires de M. Kelly. Il est bizarre de nous demander de voter sur un budget et sur les compressions alors que l'information ne nous est pas communiquée. Ensuite, il faut s'asseoir et dire qu'il faut informer les autres de ce que seront les compressions après que le Parlement, mal informé, en a fait l'annonce.

Je vous remercie de vos commentaires. Je suis heureux que vous ayez pu vous joindre à nous aujourd'hui. M. Matthews a été si souvent avec nous que je pense qu'il a atteint le statut de super élite du Comité. Vous recevez une mise à niveau gratuite lors de votre prochaine visite chez nous.

Quoi qu'il en soit, merci beaucoup d'être avec nous.

Chers collègues, j'ai quelques annonces rapides à faire pour mettre tout le monde au courant. Nous avons réservé le 2 décembre pour notre rencontre avec M. Guzman et le secrétaire d'État Fuhr. C'était pour une réunion de deux heures. Ils ont déclaré qu'ils ne respecteraient pas notre motion et qu'ils refusent de se réunir séparément. Ils ne comparaitront ensemble que pendant une heure.

Je ne demande pas encore une décision ou quoi que ce soit du Comité, mais nous en parlerons à la prochaine réunion. Nous leur

avons proposé plusieurs solutions de rechange, mais ils ne comparaitront pas séparément et ne comparaitront que pendant une heure.

Vous avez vu la note indiquant que c'est maintenant le 11 décembre pour Postes Canada. Nous nous excusons. Je pense que nous avons dit à maintes reprises que ce serait le 4, mais nous sommes le 11 décembre. Je vous remercie tous de votre patience.

Le 4 décembre, le représentant de Stellantis comparaitra en personne pendant une heure. Au cours de la deuxième heure, nous avons invité le ministre de SPAC. Nous avons proposé plusieurs dates et, malheureusement, le ministre ne se rendra pas disponible pour défendre son budget des dépenses. La deuxième heure sera consacrée aux fonctionnaires de SPAC.

Je laisse cela à tout le monde et nous pouvons aborder la question de la motion demandant deux heures distinctes pour M. Guzman et le secrétaire d'État, puis la façon dont nous souhaitons faire un suivi auprès de la ministre de SPAC à notre prochaine réunion.

Encore une fois, je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui. Nous vous sommes reconnaissants des renseignements et des commentaires que vous nous avez fournis.

Chers collègues, merci beaucoup de votre patience pendant que nous modifions notre horaire.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>